

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-1 zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-2 zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-3 zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zones de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	JAR zone de jardins familiaux
ECOA zone d'activités économiques communale type 1	Zone verte
ECOB zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
ECOC zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
Zone commerciale	PARK zone de parc public
COM zone spéciale-ASSA	VERD zone de verdure
zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"
zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
zone de servitude "urbanisation" - Tampon
zone de servitude "urbanisation" - non acidiifiant
zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
zone de servitude "urbanisation" - Act. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
secteur protégé de type "environnement construit"
construction à conserver
petit patrimoine à conserver
alignement d'une construction existante à préserver
galant d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

à l'aménagement du territoire
station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
à la protection de la nature et des ressources naturelles
à la protection des sites et monuments nationaux
à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'édifice approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'édifice approuvé

Biotoiles

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage			
	COS	max.	CUS	max.
				(m ²)
				(m ²)
				(m ²)

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

BATIMENT EXISTANT
LIMITE PARCELLAIRE
LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
TOPONYME
N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

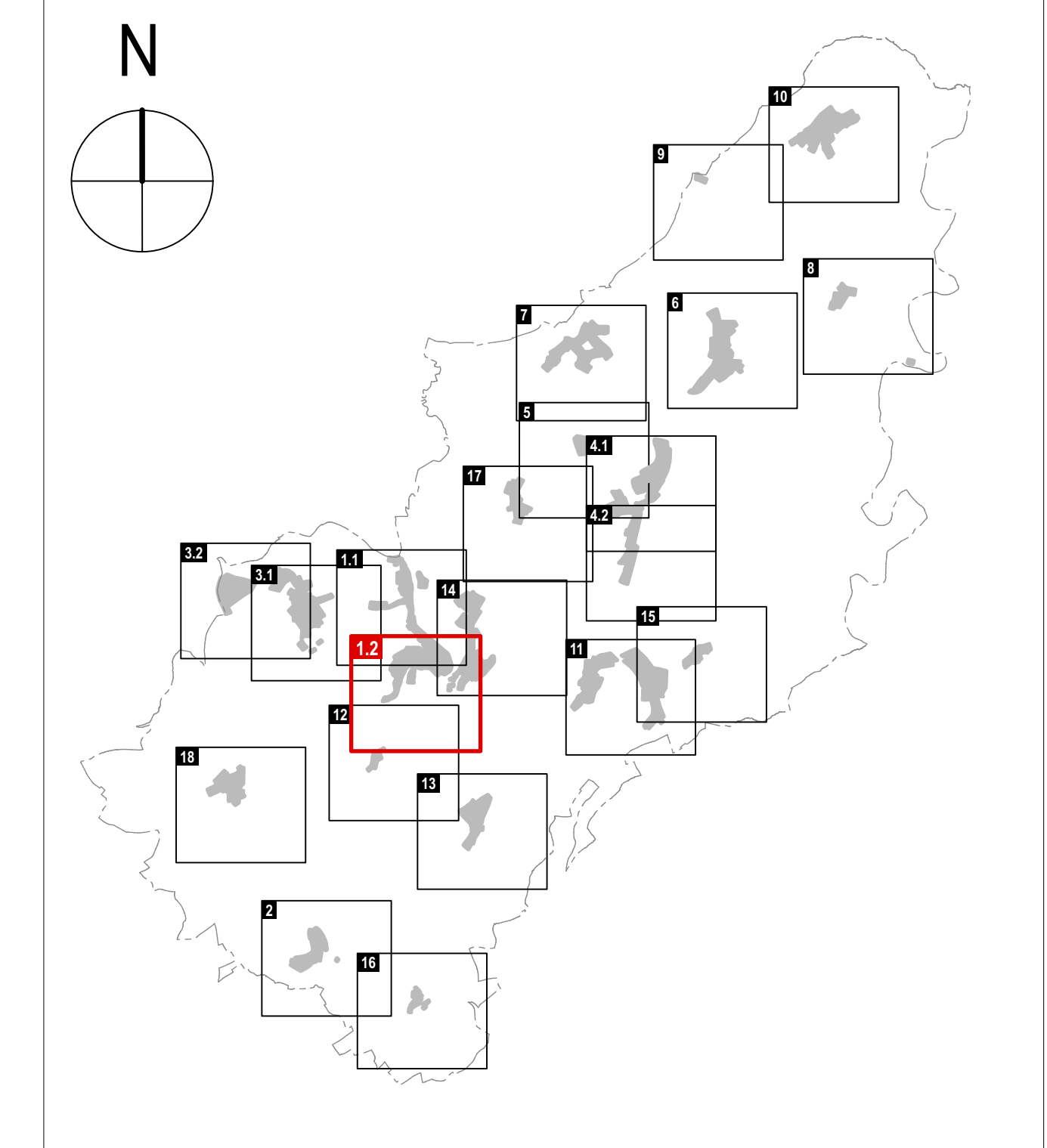
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
RUE (ORTHOPHOTOS)
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE P.C.N. ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRISES A PARTIR DU P.C.N. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MATRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, BD GRANDE OUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 263 88 11 TELECOPIE 263 88 50
 FLANDRISCH STRASSE 4 4819 COLOGNE ALEMAGNE
 TELEPHONE 0221 925 886-6 TELECOPIE 0221 925 886-50

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 83, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 1838 CAPELLEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 24 45 28 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

d	DATE	NO	DESCRIPTION
1	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	03.05.21	ESA	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS ZONE SPECIALE 041 (P. 10)
3	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS REGIONAUX PRIMAIRES
4	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECOMMANDATIONS ET AVIS DE LA CA REF. 1025/10216 PAF SE 19/06/2019 DU 28.03.19 ET DU MEX/20 REF. 85.6459 DU 14.02.19

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE 1 : 2 500

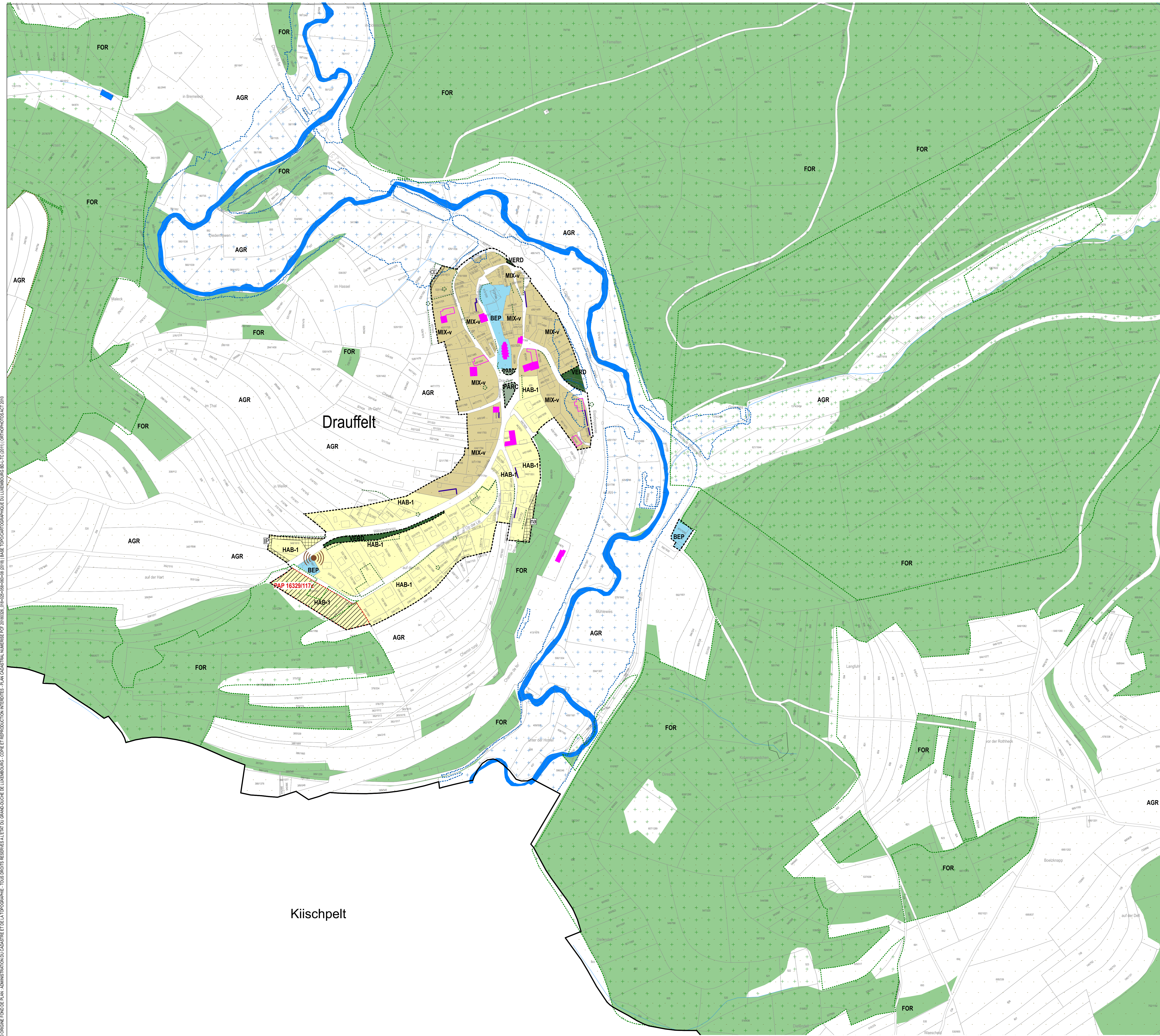
OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE CLERVAUX - PARTIE SUD

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PH/ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 1 - 0 2	d
RESP.					FORMAT 117,0 x 70,3 CM

© GROSHE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE. TOUTS DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (BCL-TC 2011) (ORTHOPHOTOS ACT 2018)

© GERNE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE, TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES. PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+058+096 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (BLT) (ORTHOPHOTOS ACT 2019)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbescheier
REP Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
COH-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
COH-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
COH-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
CCM Zone commerciale	VERD zone de verdure
Zones spéciales	zone spéciale-ASSA
zone spéciale-SYNP	zone spéciale-SYNP
GARE Zone de gares ferroviaires et routières	----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différé
	Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"	
	zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
	zone de servitude "urbanisation" - tampon
	zone de servitude "urbanisation" - non adiffand
	zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
	zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"	
	couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
	secteur protégé de type "environnement construit"
	construction à conserver
	petit patrimoine à conserver
	alignement d'une construction existante à préserver
	gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

	à l'aménagement du territoire
	station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	à la protection des sites et monuments nationaux
	à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Détails

-
-

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Degré	
	max.	min.
COS	0,3	0,75
CSS	0,7	DL

DRA PAP 163229/1117	
HAB-1	
COS	0,3 CUS 0,75
CSS	0,7 DL

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+058+096 DU 2018)

	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	TOPONYME
	N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

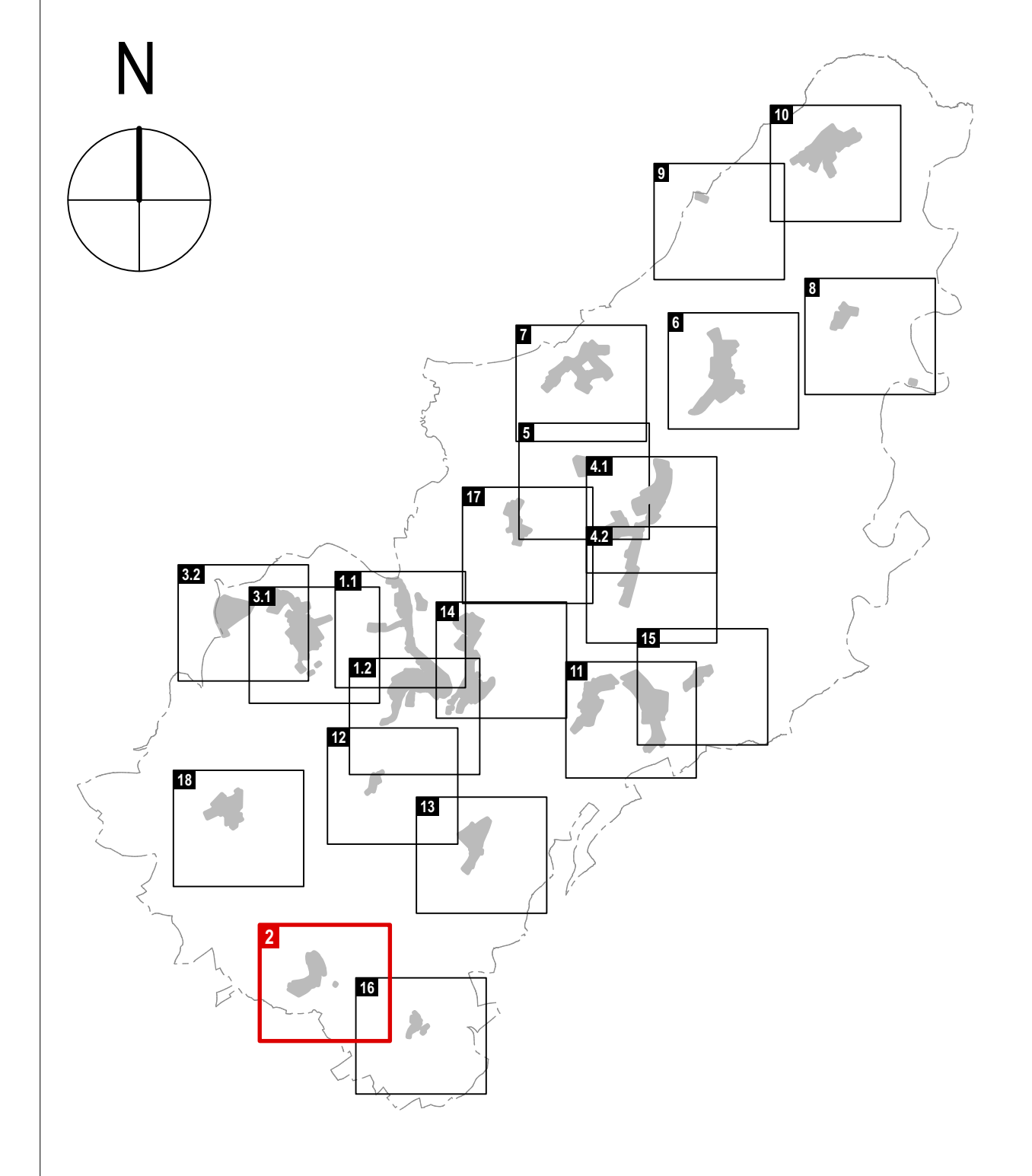
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLÉ (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE LA VASE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTRE REPRISES A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX	MATRES D'ŒUVRE Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
SCHLOSS CLERF 8701 CLERVAUX - LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800	168, 60 GRANDE-OUVRESSE CHARLOTTE 1311 LUXEMBOURG TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50 FLANDRICH STRASSE 4 4081 COLOGNE ALLEMAGNE TELEPHONE 0221425 888-0 TELECOPIE 0221425 888-0
	Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire 43, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8008 CAPELLEN LUXEMBOURG TELEPHONE 24 40 28 54

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
3	19.08.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. 6203/02/19 PAFSE 1963/2020 DU 20.03.19 ET DU RECORD REF. 85.449 DU 14.02.19

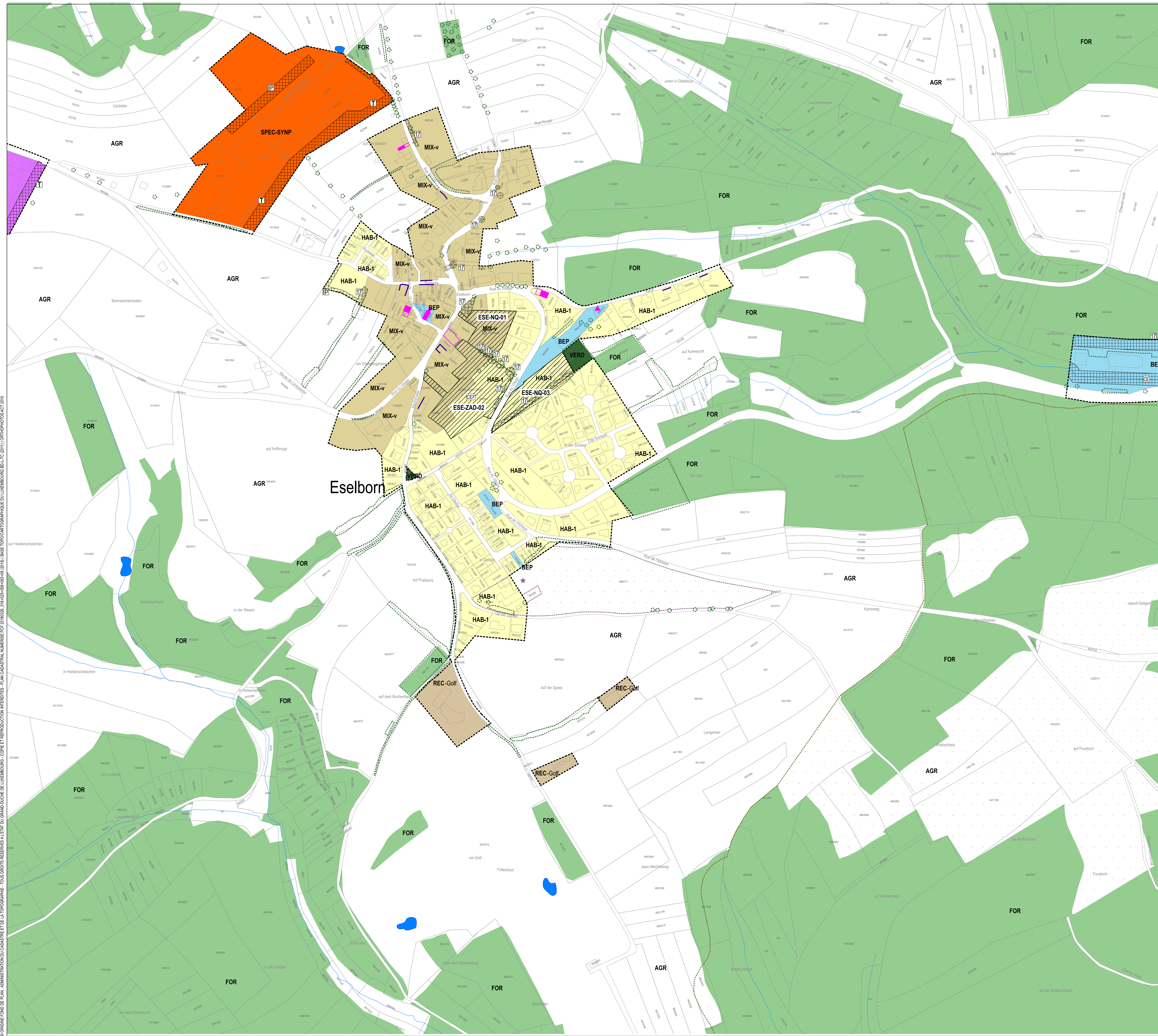
PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

VERSION COORDONNEE LOCALITE DE DRAUFFELT

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
CONTR.	FH ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 2	d
RESP.					FORMAT 117,0 x 170,0 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	HAB-2 zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	HAB-3 zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	HAB-4 zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	HAB-5 zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	HAB-6 zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	HAB-7 zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
COA-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
COA-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
COA-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	VERD zone de verdure
COM zone commerciale-ASSA	
COA zone commerciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différé
	Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"	
	zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
	zone de servitude "urbanisation" - Tampon
	zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
	zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
	zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"	
	couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
	secteur protégé de type "environnement construit"
	construction à conserver
	petit patrimoine à conserver
	alignement d'une construction existante à préserver
	gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

	à l'aménagement du territoire
	station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	à la protection des sites et monuments nationaux
	à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain
 Plan d'aménagement particulier d'arrêt approuvé
 Plan d'aménagement particulier d'arrêt en cours d'approbation
 N° du plan d'aménagement particulier d'arrêt approuvé

Biotopes
 Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
 Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max.	(m ²)
0,3	0,5	0,4	15
0,5	DL	DL	-

ESE-ZAD-02		ESE-NQ-03	
COS	CUS	max.	(m ²)
0,2	0,4	0,4	0,5
0,3	DL	DL	-

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

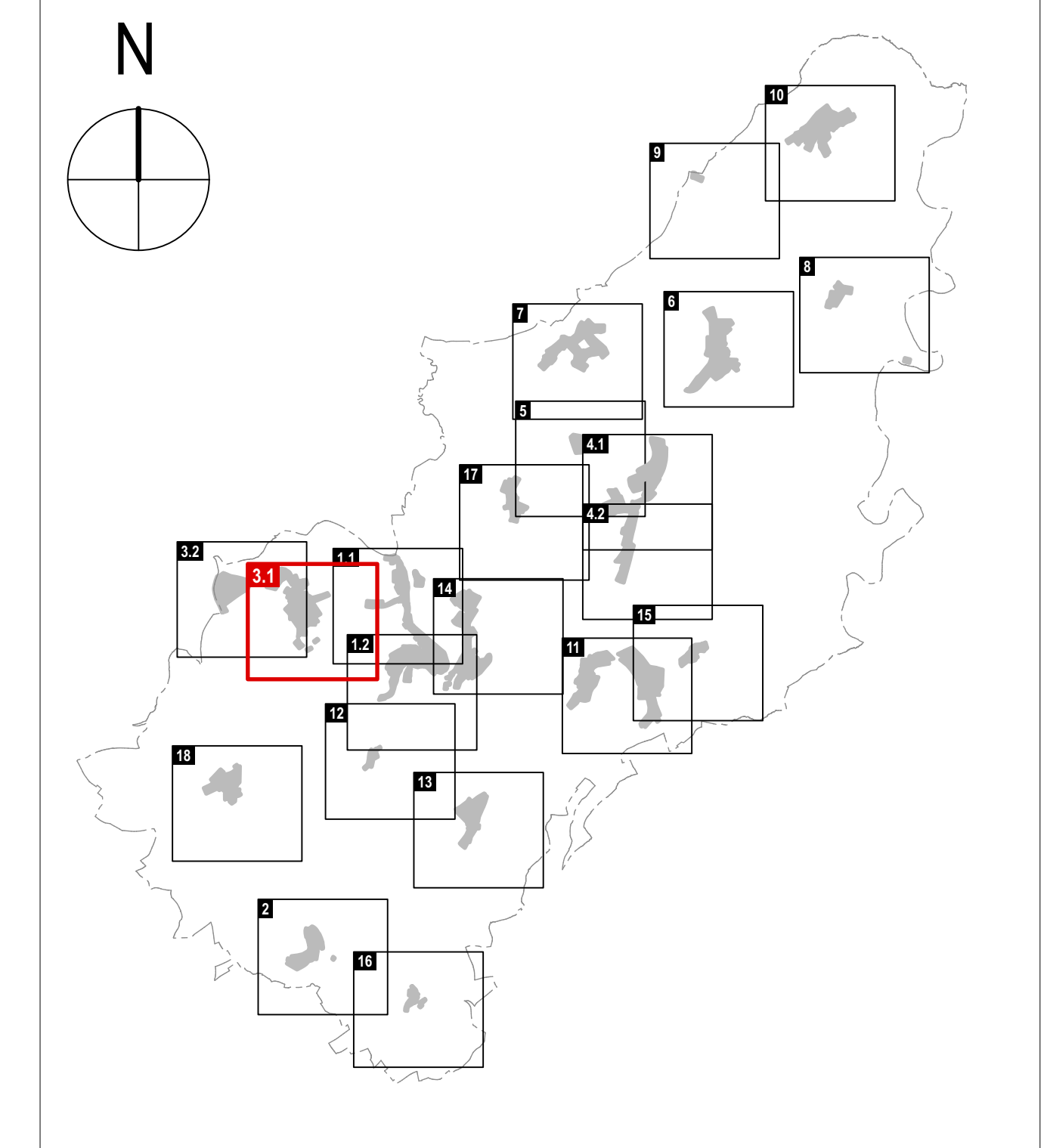
	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	TOPONYME
	N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.
 EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCF ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.
 LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTRE REPRIS À PARTIR DU PCF. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 8701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MATRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 80 GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE 1311 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 51
 FLANDRUCHE STRASSE 4 9301 COLONNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221925 880-0 TELECOPIE 0221925 880-0

Zilman s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 45, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8086 CAPELLEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 24 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

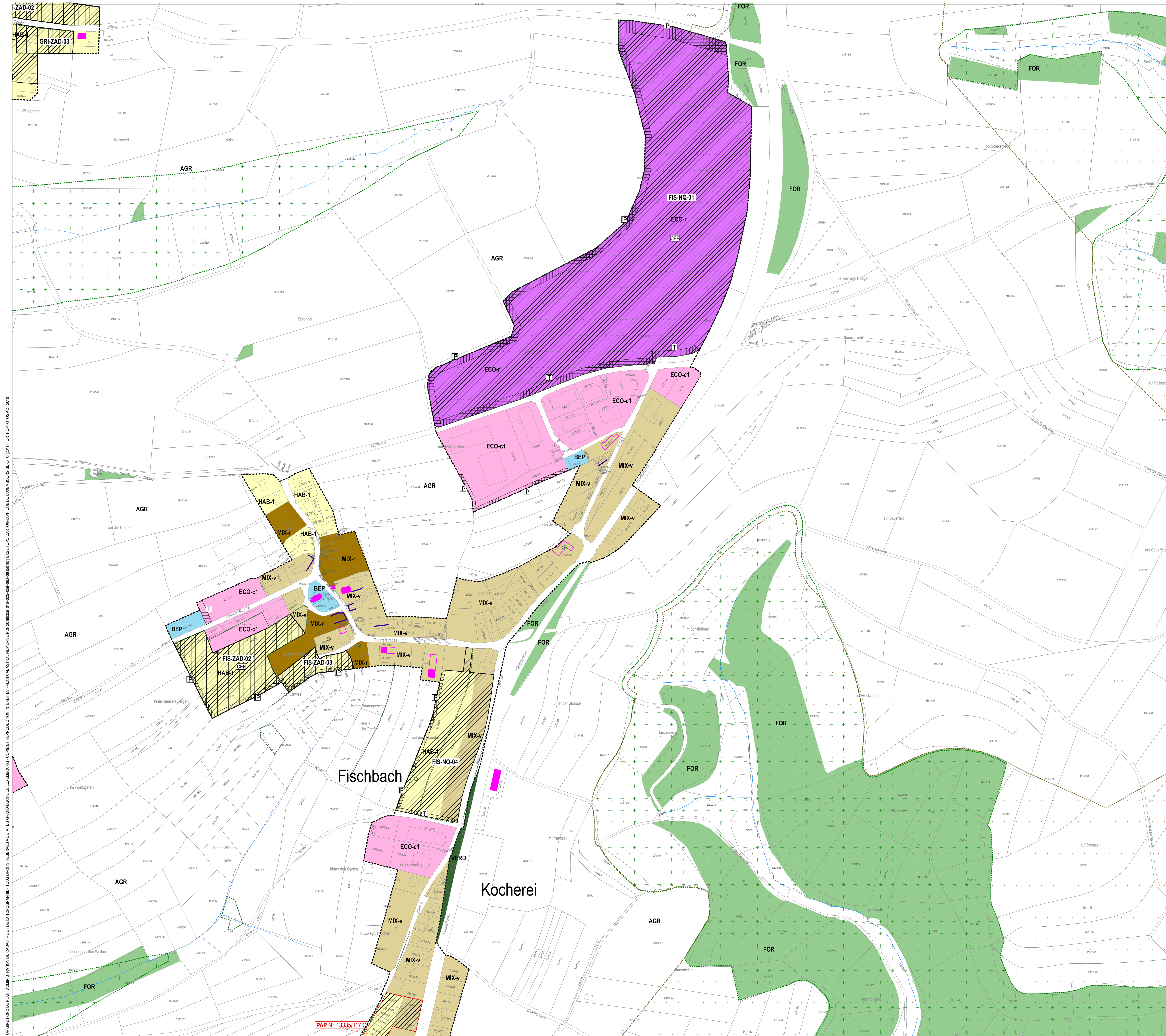
#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	03.03.21	ESA	MODIFICATIONS PLS NEGOTIATIONNE ZONE SPEC-ASSA (MFC 008)
3	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.04.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. SEC/02019 PPL-SE. IMPLANTÉ DU 28.03.19 ET DU MISER REF. 66.449 DU 14.02.19

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE D'ESSELBORN

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PH ESA	30.11.2020	2043	M - 02 - 03 - 01	d
RESP.					FORMAT 117,0 / 70,3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	HAB-1 zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	HAB-2 zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	HAB-3 zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-1 zone mixte urbaine	MIX-1 zone de sport et de loisir - Sport
MIX-2 zone mixte villageoise	MIX-2 zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-3 zone mixte rurale	MIX-3 zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP zone d'activités économiques communale type 1	JAF zone verte
BEP zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
BEP zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
Zone commerciale	PARC zone de parc public
COM zone commerciale	VERD zone de verdure
Zones spéciales	
ASSA zone spéciale-ASSA	
SYP zone spéciale-SYP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"
US zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
US zone de servitude "urbanisation" - Tampon
US zone de servitude "urbanisation" - non adiffandi
US zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
US zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
CR couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
SPC secteur protégé de type "environnement construit"
SPC construction à conserver
SPC petit patrimoine à conserver
SPC alignement d'une construction existante à préserver
SPC gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

à l'aménagement du territoire
ST station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
à la protection de la nature et des ressources naturelles
PN protection des sites et monuments nationaux
à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotope

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage		max.	min.
COS	max.	CUS	DL	(m ²)	(m ²)
FIS-NQ-01					
ECO-c1					
COS	0,65	CUS	1,8	-	-
CSS	0,9	DL	-	-	-
FIS-ZAD-02					
HAB-1					
COS	0,2	CUS	0,4	-	-
CSS	0,3	DL	15	-	-
FIS-ZAD-03					
HAB-1					
COS	0,2	CUS	0,4	-	-
CSS	0,3	DL	15	-	-
FIS-NQ-04					
HAB-1					
COS	0,5	CUS	0,7	-	-
CSS	0,7	DL	20	-	-

* 1 logement de service par parcelle

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

BATIMENT EXISTANT

LIMITE PARCELLAIRE

LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

TOPONYME

N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)

BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)

RUE (ORTHOPHOTOS)

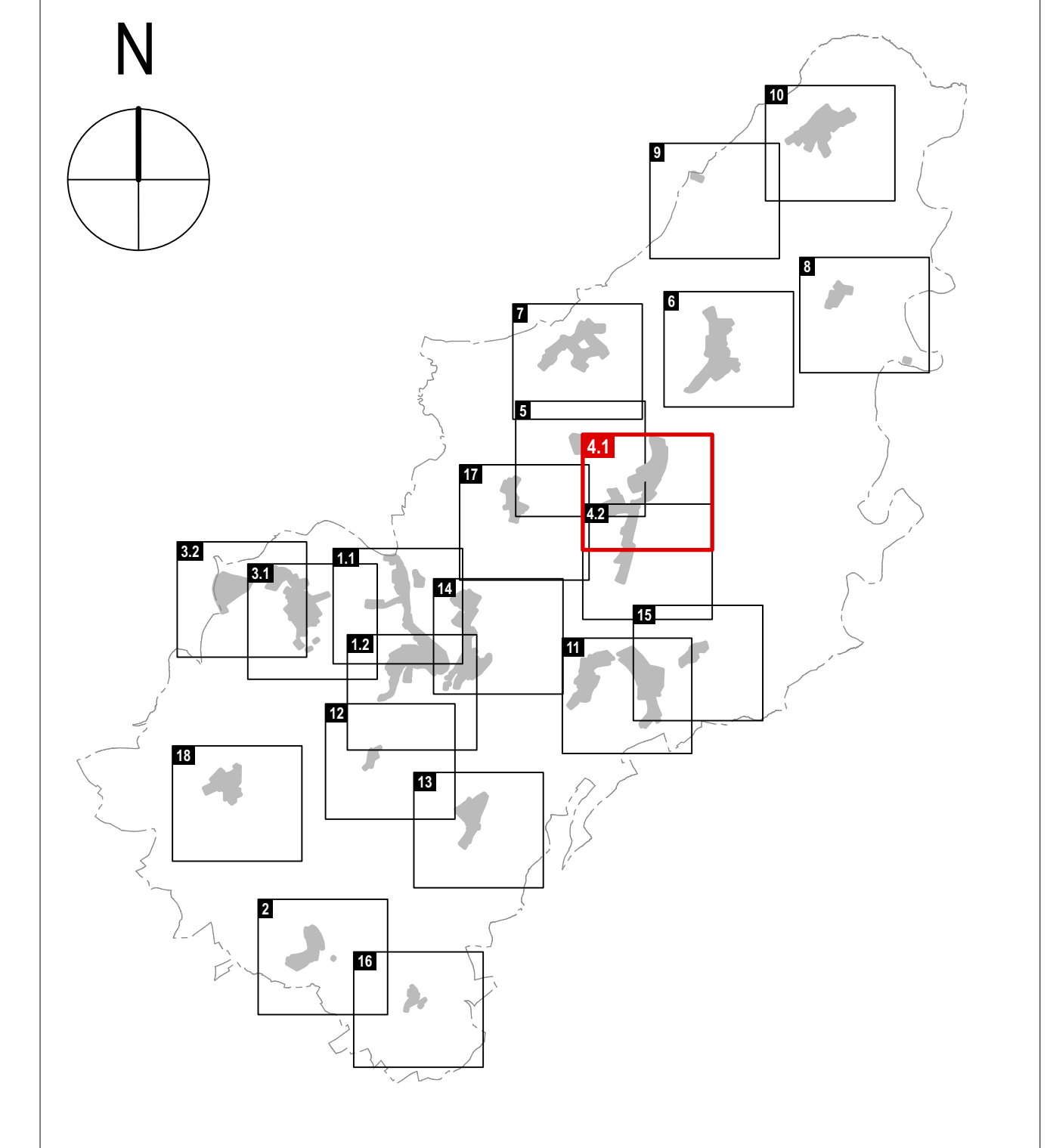
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)

RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL. PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCF ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCF. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRES D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 8701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPE 27 800 - 800

MATRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 80 GRANDS-OUVERTS CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPE 303 800 - 50
 FLANDRISCH STRASSE 4 4030 COLONNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0271623 880-0 TELECOPE 0271623 880-0

Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire
 65, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8086 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 24 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR / **MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
A	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
B	21.04.21	EA	ADAPTATIONS PAR NEGOCIATION ZONE SPECIALE (M. COHEN)
C	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
D	19.04.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CAF REG 0010219 PNP SE. IMBRIQUE DU 28.03.19 ET DU MISCED REF. 86.489 DU 14.02.19

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE 1 : 2 500

OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE FISCHBACH - PARTIE NORD

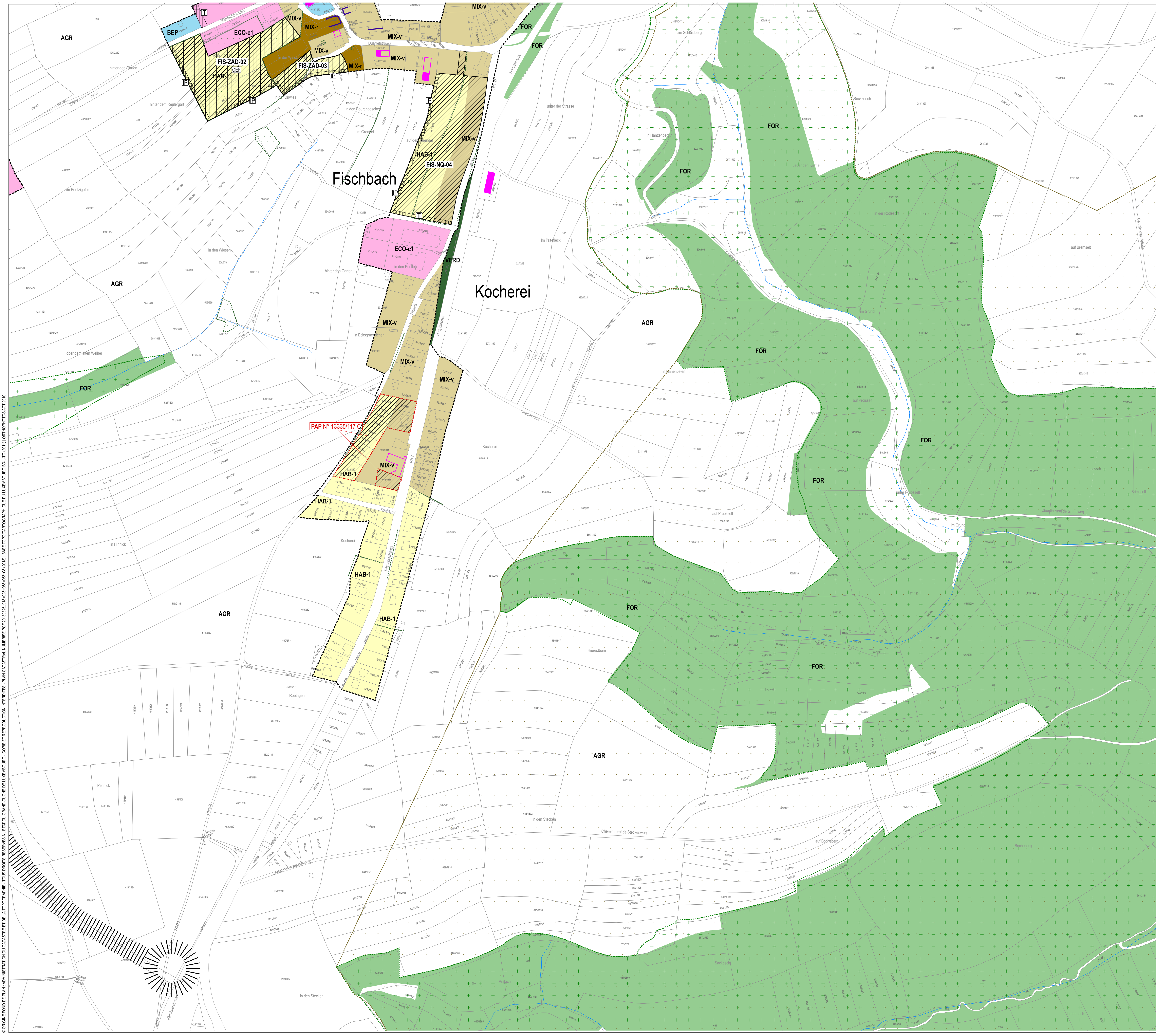
VERSION COORDONNEE

DESS.	PH / ESA	DATE	30.11.2020	N° PROJET	2043	N° PLAN	M - 02 - 04 - 01	INDICE	d
CONTR.									
RESP.									

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GEMME FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T. 2011) ORTHO-PHOTOS (SAT 2011)

© GÉNÉRAL FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.C. 2011) ORTHOPHOTOS (ACT 2018)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	Zones de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	HAB-2 zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	HAB-3 zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	HAB-4 zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	HAB-5 zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	HAB-6 zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	HAB-7 zone de sport et de loisir - Robbescheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP zone de bâtiments et équipements publics	JAF zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
ECO-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	VERD zone de verdure
COM zone commerciale	
Zones spéciales	
ASSA zone spéciale-ASSA	
SYNP zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non adiffand
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max.	min.
COS	CUS	(m ²)	(m ²)
CSS	DL	max.	min.
CSS	DL	(m ²)	(m ²)

FIS PAP 13335/117c		HAB-1 & MIX-v	
COS	CUS	max.	min.
COS	CUS	0,45	0,8
CSS	DL	0,7	10
CSS	DL		-

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITES DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

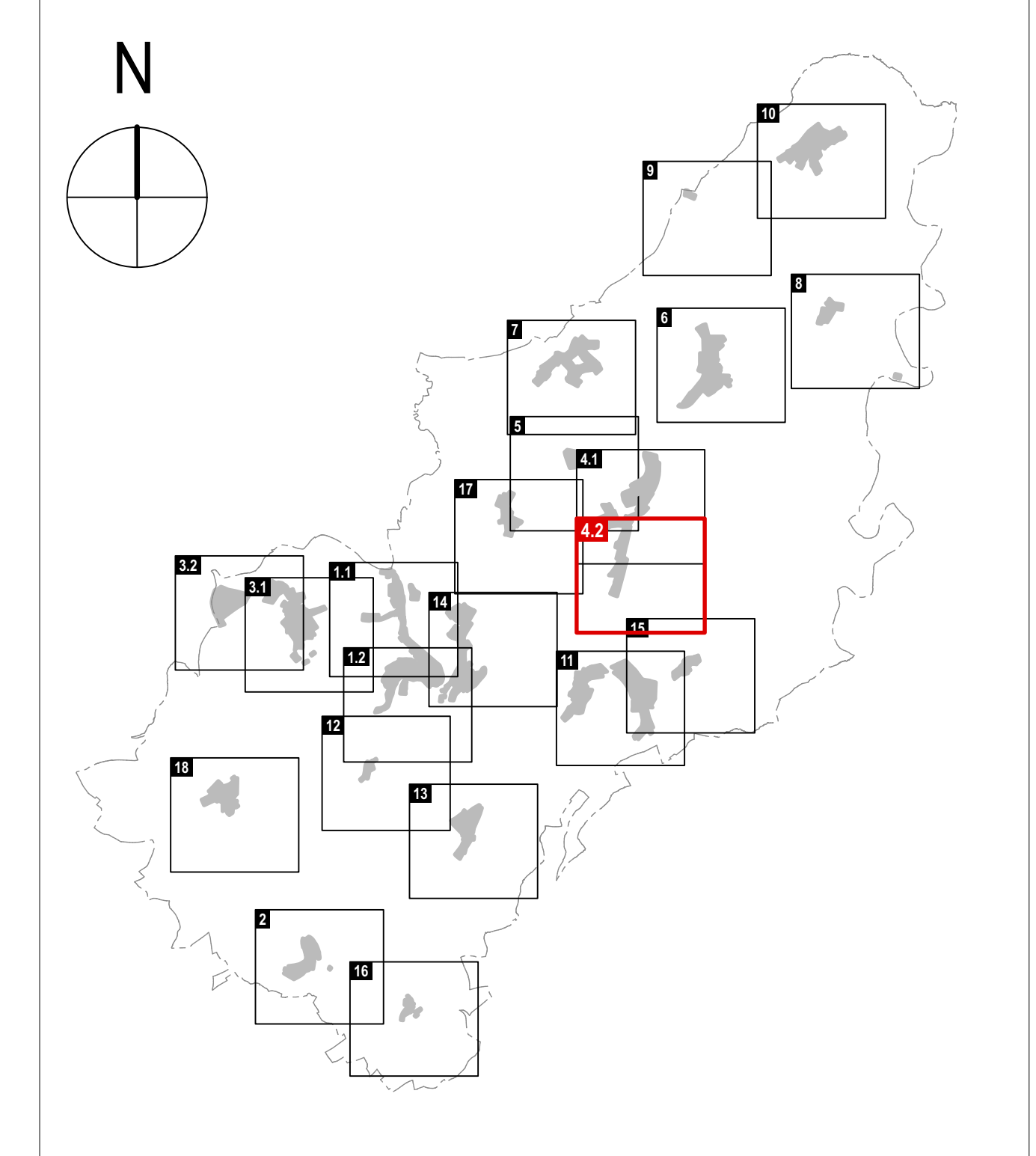
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RUVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MAITRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 80 GRANDS-BOISSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 20 800 11 TELECOPIE 20 800 53
 FLANDRISCH STRASSE 4 4304 COLONNE ALLENBAHE
 TELEPHONE 021 925 884-0 TELECOPIE 021 925 888-0

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 63, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	ESA	MODIFICATIONS PLS NEGOTIATIONNE ZONE SPEC-ASSA (M-0408)
c	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
d	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA REF. REG-02/019 PPL-SE. IMBRIQUE DU 28.03.19 ET DU MECED. REF. 86.449 DU 14.02.19.

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE FISCHBACH - PARTIE SUD ET KOCHEREI

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
DESS.	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 02 - 04 - 02	d
CONTR.					
RESP.					FORMAT 117,0 / 70,3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	MIX-v zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	MIX-r zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	MIX-v zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	MIX-v zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-r zone mixte urbaine	MIX-v zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	MIX-v zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	MIX-v zone de sport et de loisir - Robbesscheier
BEP Zone de bâtiments et équipements publics	ZAR Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zones vertes
ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
ECO-r zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
COM Zone commerciale	VERD zone de verdure
Zones spéciales	DEL Délimitation de la zone verte
ASSA zone spéciale-ASSA	
SYNP zone spéciale-SYNP	
GARE Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotores

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage		COS		CUS		DL	
GRI-ZAD-01	HAB-1	0,2	0,4	0,2	0,4	0,4	0,4	15	-
GRI-ZAD-02	HAB-1	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	15	-
GRI-ZAD-03	HAB-1	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	15	-
GRI-NQ-04	HAB-1	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	20	-

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

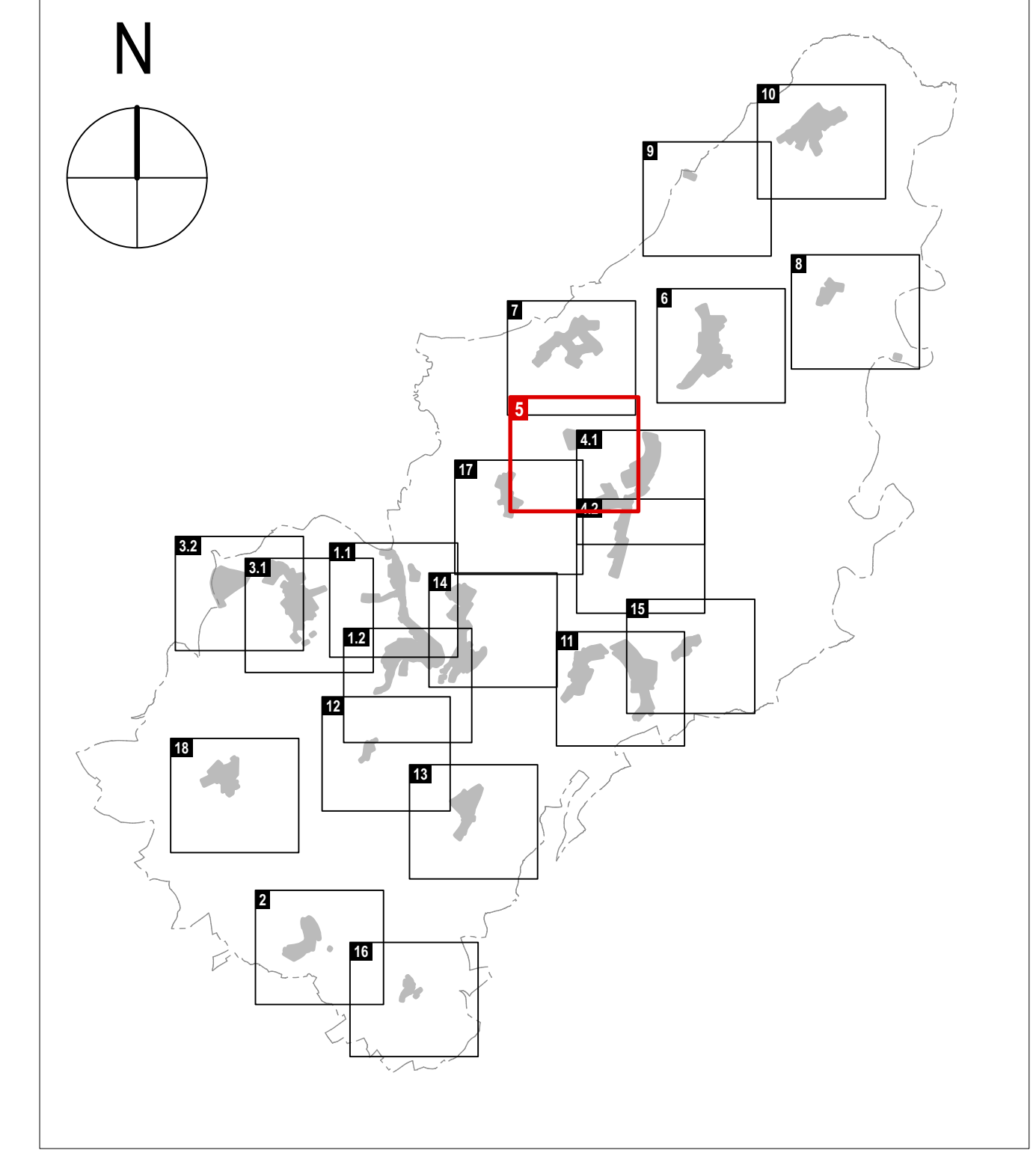
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RUVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'EXTRAIT DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVEAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVEAUX

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 8701 CLERVEAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPE 27 800 - 800

198, 80 GRANDS-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPE 303 800 - 50
 FLANDRICHES STRASSE 4 9301 COLONNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221925 880-0 TELECOPE 0221925 880-0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 65, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8086 CAPELLEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 24 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	OBJET	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.03.21	ESA	MODIFICATIONS PAYSAGIQUES ZONE SPECIALE-ASSA (M. COHEN)
3	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA REF. SEC020219 PNP-SE. IMBRIQUE DU 28.03.19 ET DU MISCED REF. 86.489 DU 14.02.19

PHASE
 PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE
 1 : 2 500

OBJET
 MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

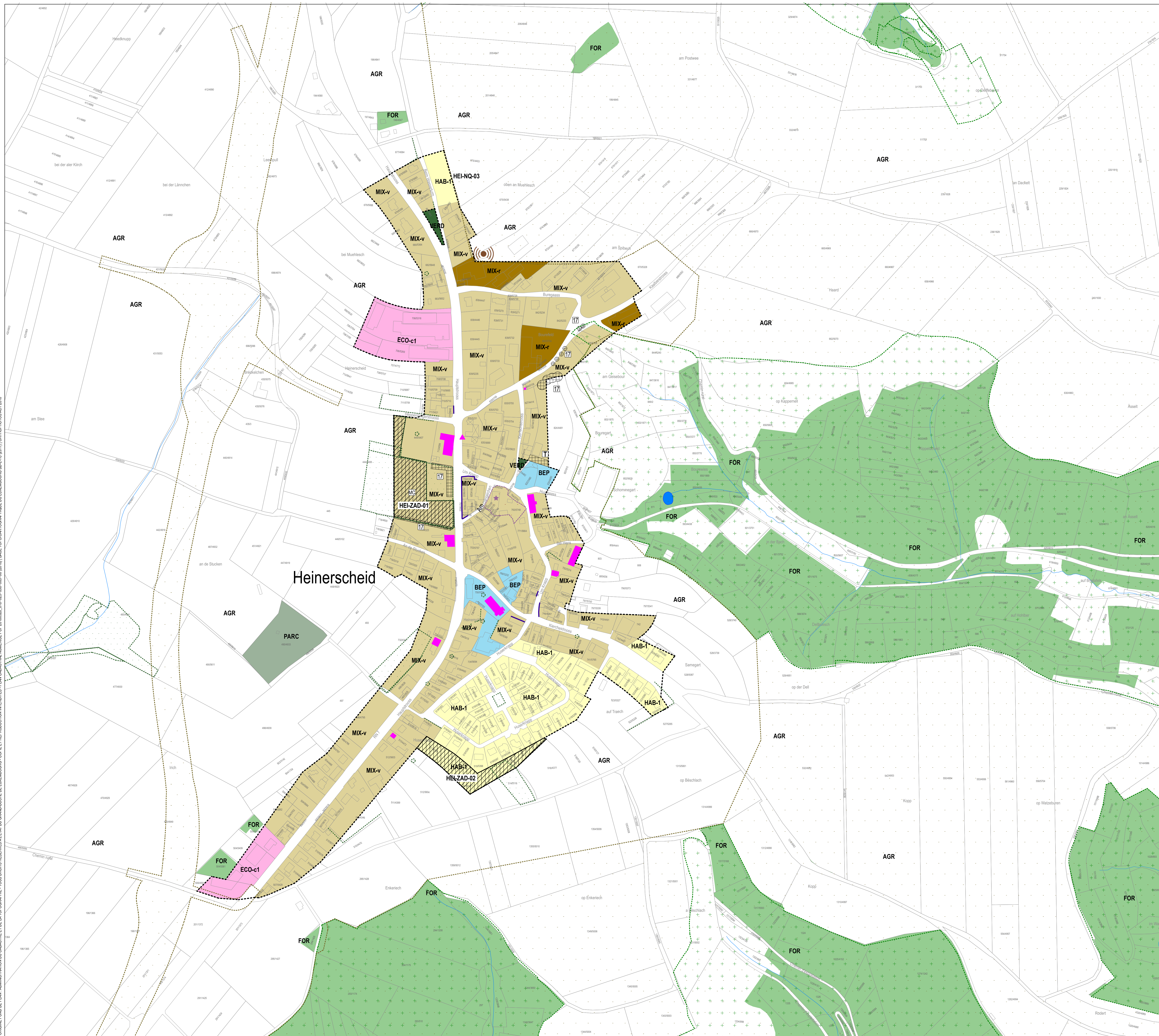
LOCALITE DE GRINDHAUSEN

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PHI ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 5	d
RESP.					

FORMAT 117,0 x 70,3 CM

© GÉNÉRIQUE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.C. 2011) ORTHOPHOTOS (ACT 2011)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes
 - MIX-u zone mixte urbaine
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-r zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics
 - BEP zone de bâtiments et équipements publics
- Zones d'activités
 - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
 - ECO-r zone d'activités économiques régionale
- Zone commerciale
 - COM zone commerciale
- Zones spéciales
 - ASSA zone spéciale-ASSA
 - SYNP zone spéciale-SYNP
- Zone de gares ferroviaires et routières
 - GARE zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sport et de loisir

- SP-C zone de sport et de loisir - Camping
- SP-G zone de sport et de loisir - Golf
- SP-J zone de sport et de loisir - Jeunesse
- SP-L zone de sport et de loisir - Jeux
- SP-S zone de sport et de loisir - Sport
- SP-V zone de sport et de loisir - Vacances
- SP-R zone de sport et de loisir - Robbesscheier

Zone verte

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VERD zone de verdure

Zone de jardins familiaux

- JAF zone de jardins familiaux

----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- US-P zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- US-T zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- US-N zone de servitude "urbanisation" - non adificandi
- US-C zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- US-A zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couleur pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- SP-1 secteur protégé de type "environnement construit"
- SP-2 construction à conserver
- SP-3 petit patrimoine à conserver
- SP-4 alignement d'une construction existante à préserver
- SP-5 gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotopes

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max	(m ²)
0,2	0,4		
0,3	DL	15	

HEI-ZAD-01		HEI-ZAD-02		HEI-NQ-03	
MIX-v		HAB-1		HAB-1	
COS	CUS	max	(m ²)	max	(m ²)
0,2	0,4	0,2	0,4	0,4	0,6
0,3	DL	15		15	20
0,3	DL	-		-	-

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

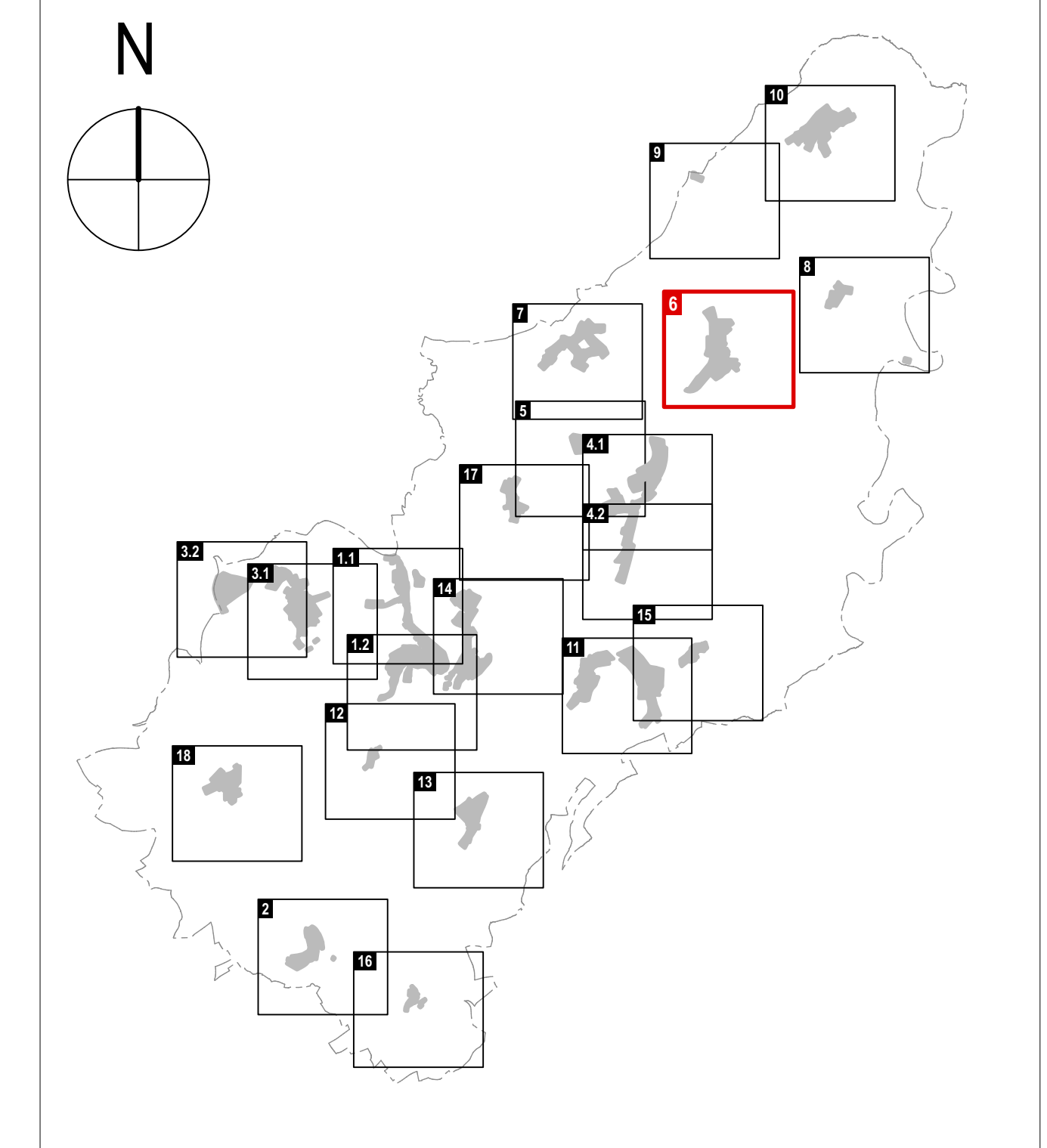
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RUVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNÉES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LÉGAL, PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ, ET NE SONT REPRISSES QU'À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT À PRENDRE À PARTIR DE LA VÉRITÉ DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE P.C.N. ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ PONDÉRÉE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU P.C.N. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

SCHLOSS CLERF 8701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

MAITRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
198, 80 GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE 1311 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 53
FLANDRUCHE STRASSE 4 9304 COLONIE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221623 880-0 TELECOPIE 0221623 880-0

Zimplan s.à.r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
65, PARC D'ACTIVITÉS CAPELEN 8086 CAPELEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 24 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
1	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.03.21	EA	MODIFICATIONS PLS NEGOTIATIONNE ZONE SPECIALE (MFC 2018)
3	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.04.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. REG001019 PPLP SE. IMPLANTÉ DU 28.03.19 ET DU MESUR. REF. 86.449 DU 14.02.19

INDICE DATE NOM DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

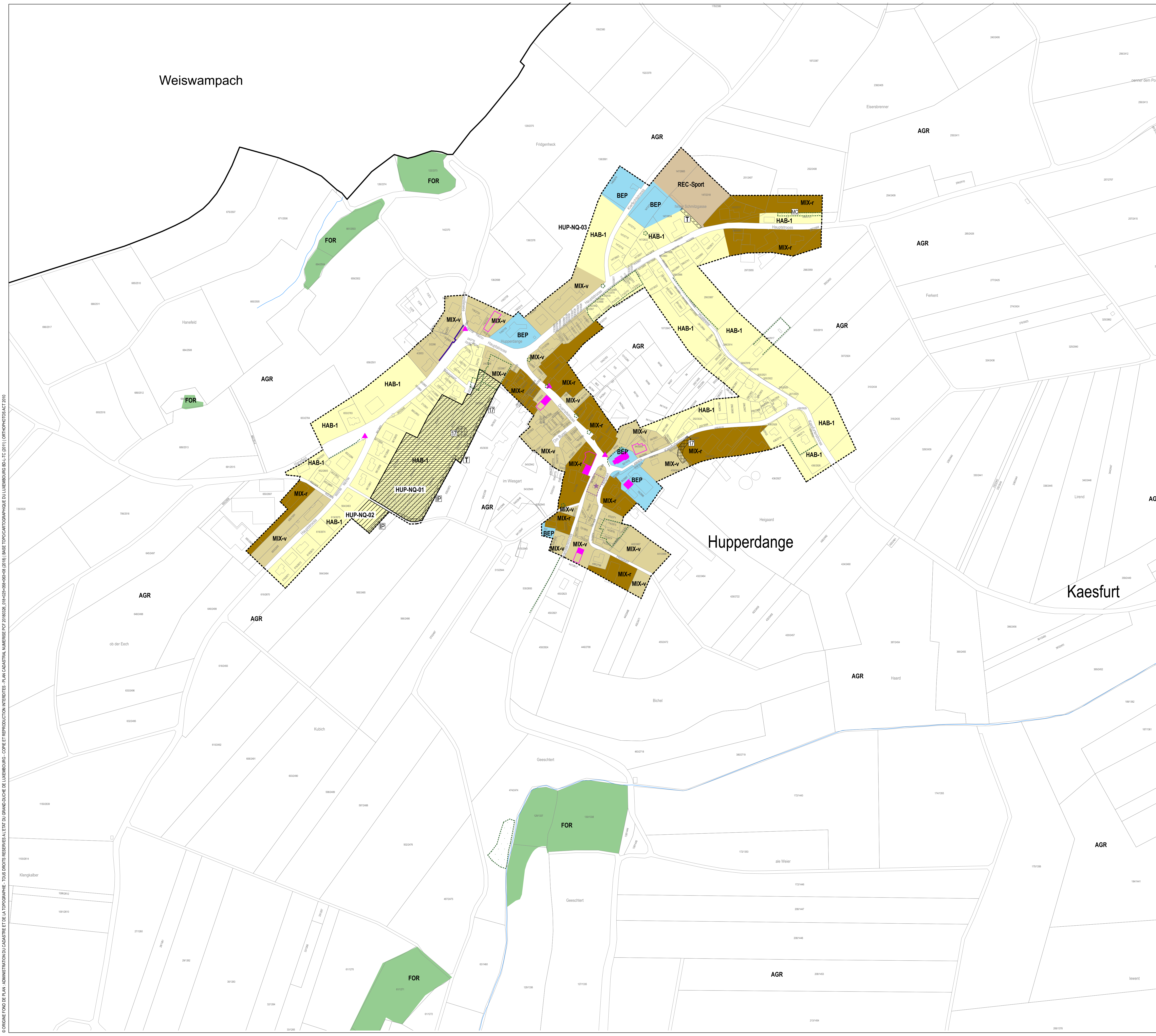
OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE HEINERSCHIED

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PHI ESA	30.11.2020	2043	M - 02 - 06	d
RESP.					

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GÉNÉRAL FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.C. 2011) ORTHOPHOTOS (ACT 2011)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP Zone de bâtiments et équipements publics	JAF Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zones vertes
SCA-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
SCA-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
SCA-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	VER zone de verdure
COM zone commerciale	
Zones spéciales	
ASSA zone spéciale-ASSA	
SYNP zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- peu patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier d'édifice approuvé
- Plan d'aménagement particulier d'édifice approuvé

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	max.	CUS	max.
HUP-NQ-01	0,4	0,6	0,6
HUP-NQ-02	0,4	0,6	0,6
HUP-NQ-03	0,4	0,6	0,6
DL		DL	
CSS	0,6	DL	20

FOND DE PLAN

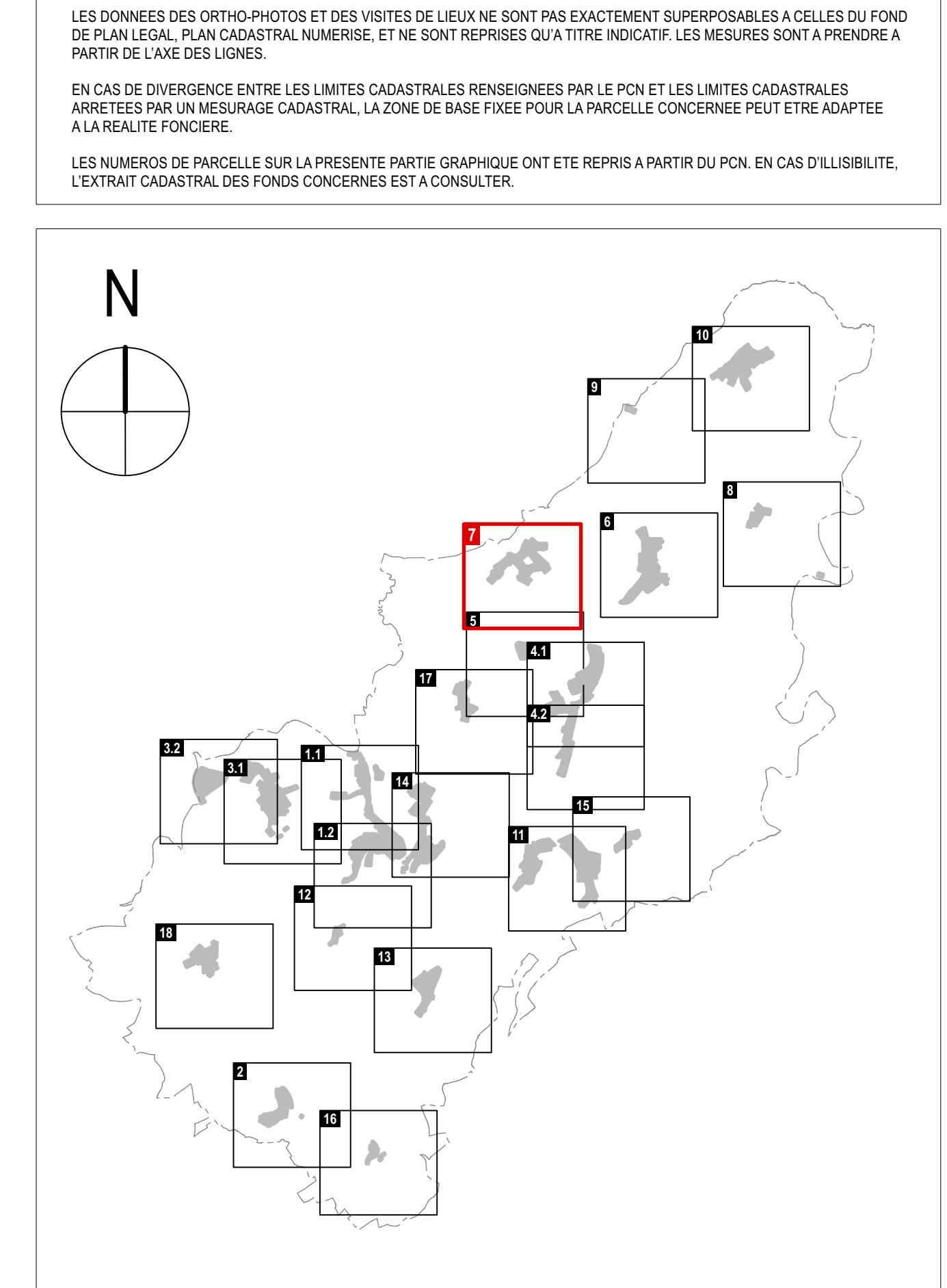
PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVEAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVEAUX

MAITRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVEAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

198, 60 GRANDE-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50
 FLANDRISCH STRASSE 4 4031 COLONNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0271625 880-0 TELECOPIE 0271625 880-0

Zilman s à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 63, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8086 CAPELLEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 24 40 33 50

CONSEIL COMMUNAL
 COMMISSION D'AMENAGEMENT
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRIS
c	19.04.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. SC2019/019 PNP-SE. IMPLANTÉ DU 28.03.19 ET DU MIS-ED. REF. 86.489 DU 14.02.19

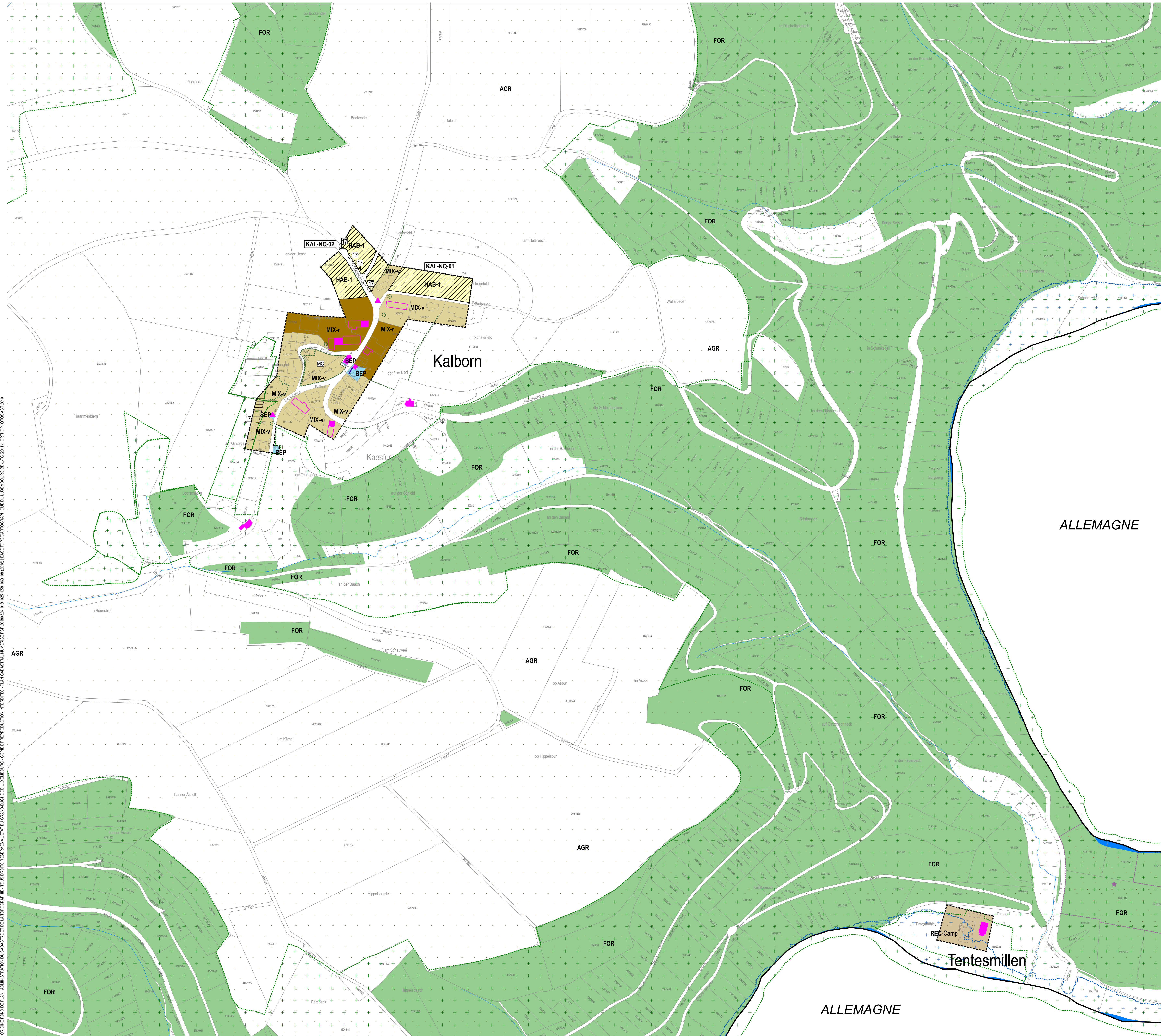
PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL
 ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19
 LOCALITE DE HUPPERDANGE

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 7	d
RESP.					

FORMAT 117,0 / 70,3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-1 zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-2 zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-3 zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zones de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP zone de bâtiments économiques communale type 1	JAF zone verte
BEP-1 zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
BEP-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
BEP-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	VERD zone de verdure
COM zone commerciale-ASSA	----- Délimitation de la zone verte
COM-1 zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non adhérent
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'ément approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'ément approuvé

Biotores

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Denomination du nouveau quartier	Zonage	
	COS	CUS
KAL-NQ-01 HAB-1	max. 0,4	max. 0,6
	DL	20
KAL-NQ-02 HAB-1	max. 0,4	max. 0,6
	DL	20

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

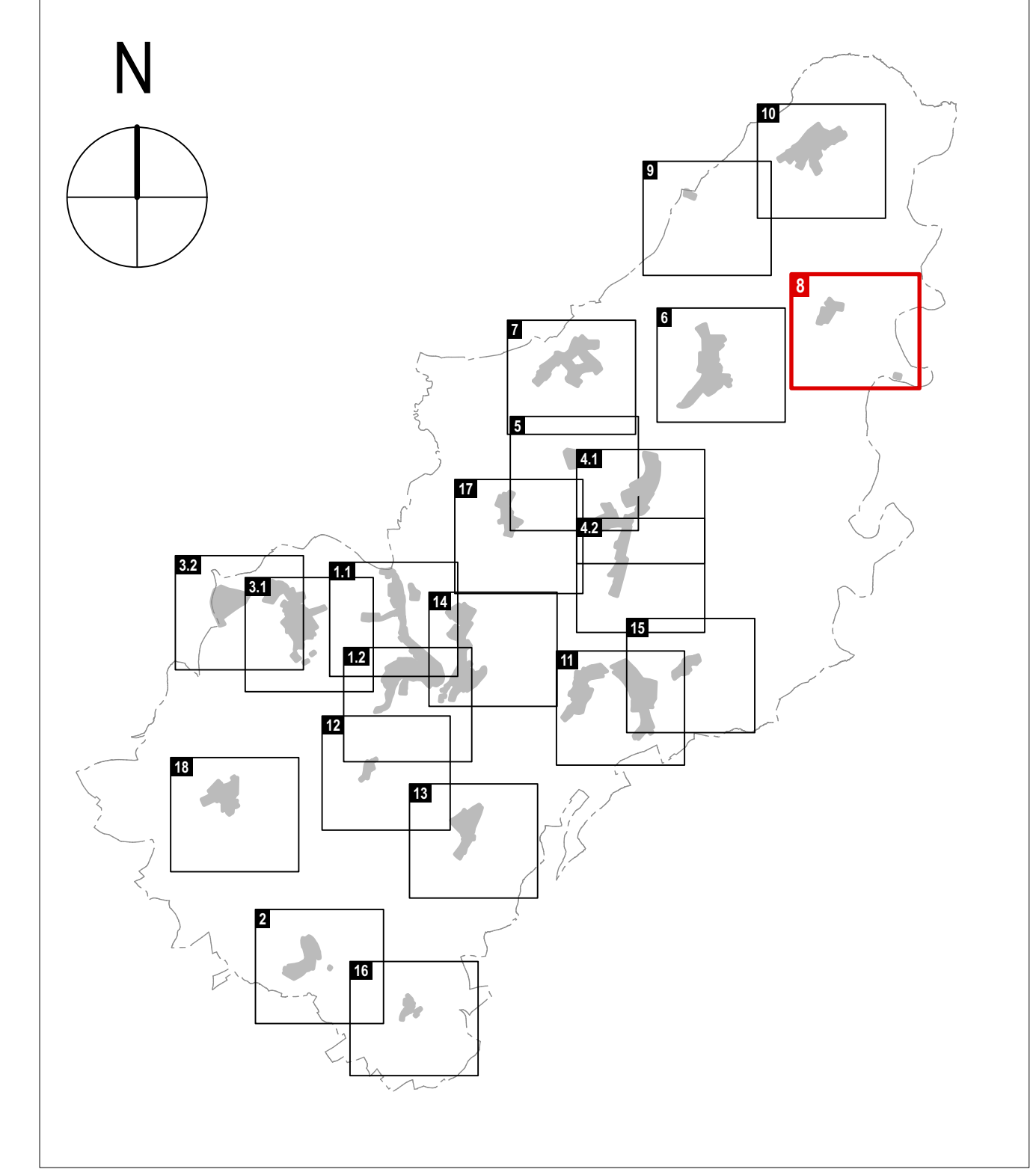
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERposables A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL. PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCF ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCF. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 80 GRANDS-BOIS-CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 1 TELECOPIE 303 800 50
 FLANDRUCHE STRASSE 4 9304 COLOGNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221625 880-0 TELECOPIE 0221625 880-0

Zimplan s à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 65, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8086 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.03.21	EA	ADAPTATIONS PAYSAGIQUES ZONE SPECIALE (M.P. 008)
3	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CAF REG 02/02/19 (M.P. SE. 19.08.19) ET DU MESUR. REF. 66.449 DU 14.02.19

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

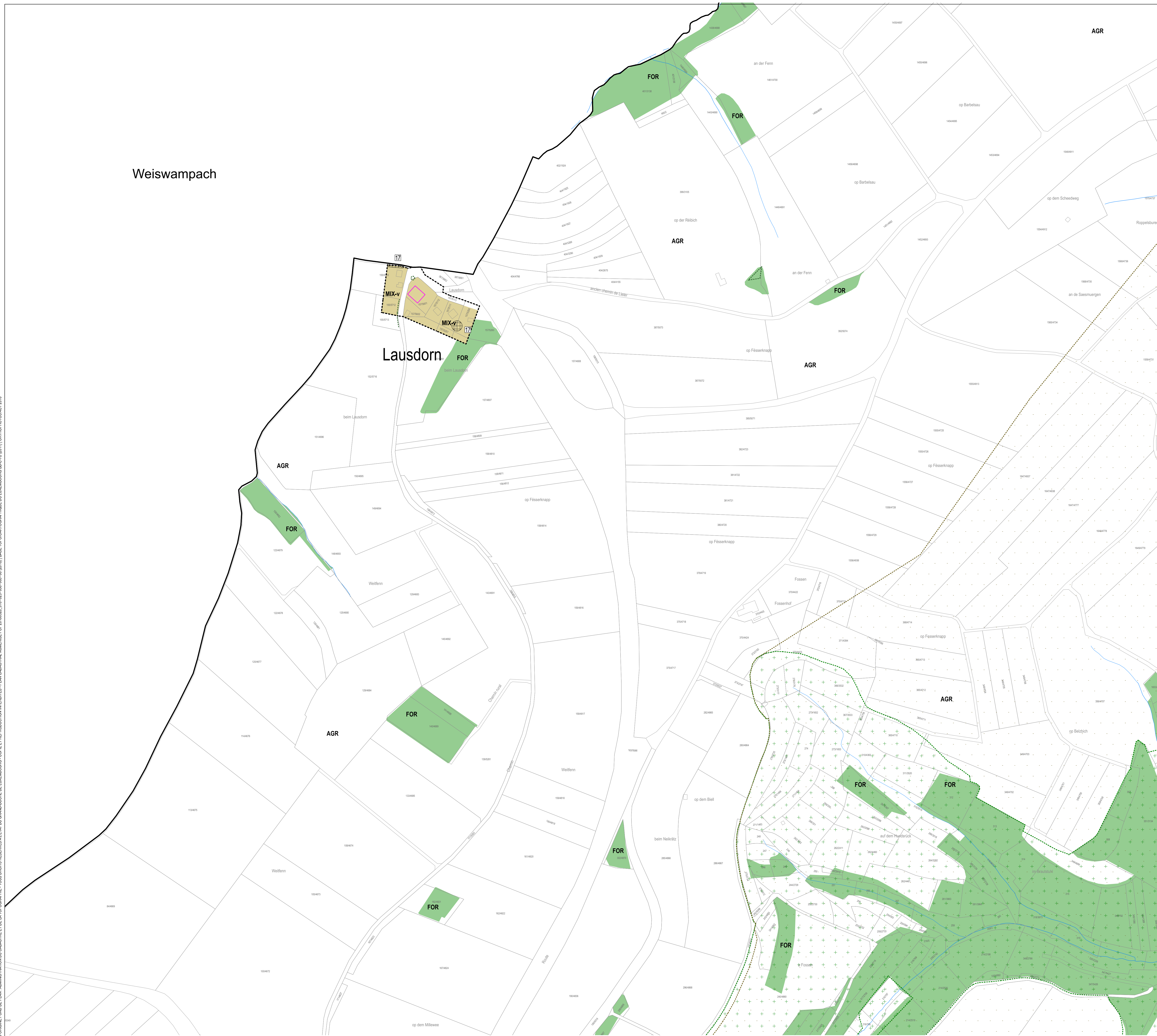
LOCALITE DE KALBORN ET LIEU-DIT DE TENTESMILLEN

VERSION COORDONNEE

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
			PHI ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 8	d

FORMAT: 117,0 / 70,3 CM

© GEORIE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 026+058+086 DU 2018 - BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.C. 2011) - ORTHOPHOTOS (2017)



Weiswampach

Lausdorn

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
<ul style="list-style-type: none"> Zone d'habitation zone d'habitation 1 zone d'habitation 2 Zones mixtes zone mixte urbaine zone mixte villageoise zone mixte rurale Zone de bâtiments et équipements publics Zones d'activités zone d'activités économiques communale type 1 zone d'activités économiques communale type 2 zone d'activités économiques régionale Zone commerciale Zones spéciales zone spéciale-ASSA zone spéciale-SYNP Zone de gares ferroviaires et routières 	<ul style="list-style-type: none"> zone de sport et de loisir - Camping zone de sport et de loisir - Golf zone de sport et de loisir - Jeunesse zone de sport et de loisir - Jeux zone de sport et de loisir - Sport zone de sport et de loisir - Vacances zone de sport et de loisirs - Robbesscheier Zone de jardins familiaux Zone verte zone agricole zone forestière zone de parc public zone de verdure

ZONES SUPERPOSEES

<ul style="list-style-type: none"> Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" Zone d'aménagement différé Zone d'urbanisation prioritaire Zones de servitude "urbanisation" zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère zone de servitude "urbanisation" - Tampon zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau zone de servitude "urbanisation" - Art. 17 Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" couloir pour projets routiers ou ferroviaires Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal secteur protégé de type "environnement construit" construction à conserver peu patrimoine à conserver alignement d'une construction existante à préserver gabarit d'une construction existante à préserver
--

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

<ul style="list-style-type: none"> à l'aménagement du territoire station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles" à la protection de la nature et des ressources naturelles à la protection des sites et monuments nationaux à la gestion de l'eau
--

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotopes

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max.	min.
CSS	DL	max.	min.

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018)

	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	TOPONYMIE
	N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

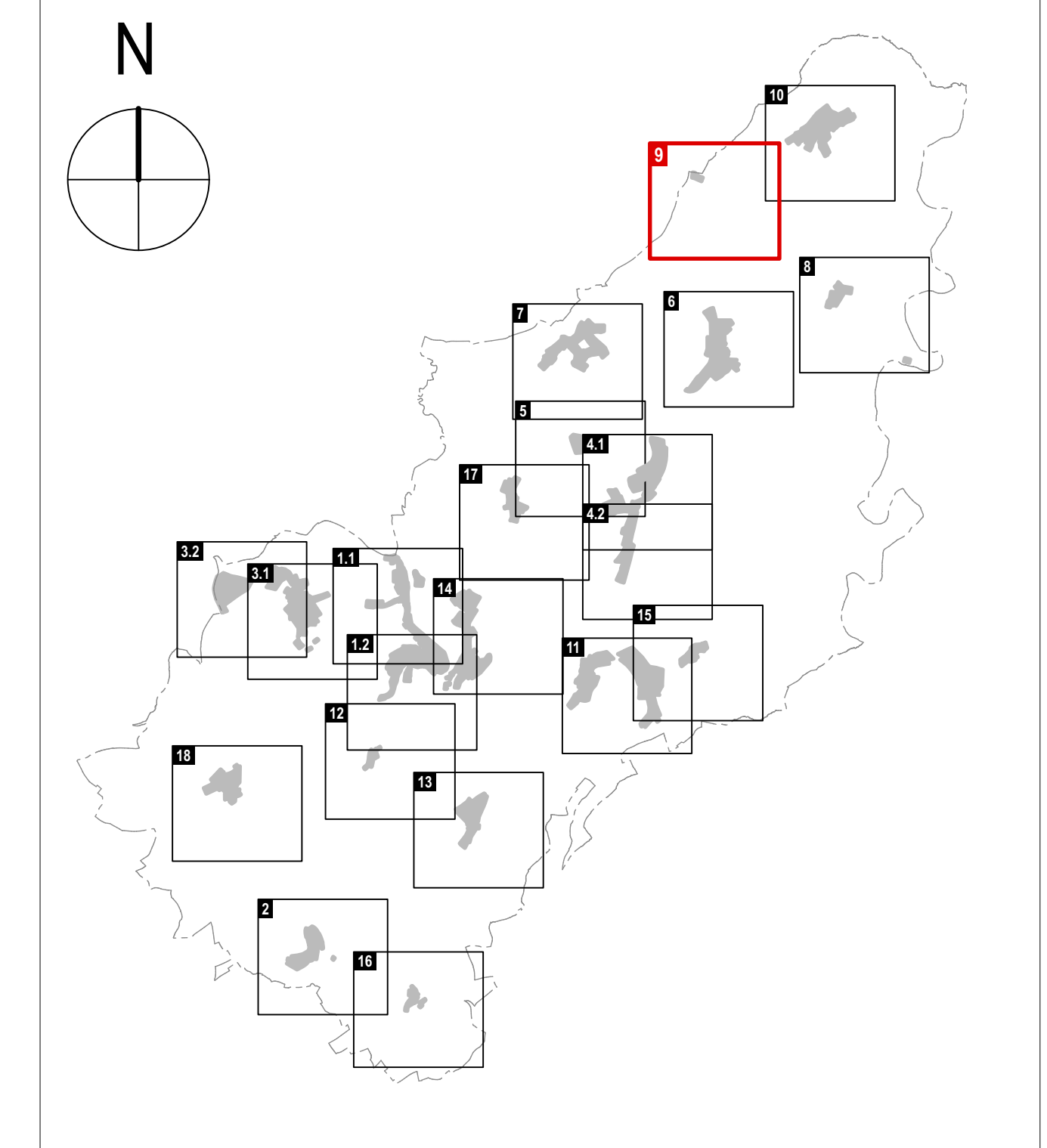
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ, ET NE SONT REPRIS QU'À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT À PRENDRE À PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES INDICÉES PAR LE PCF ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FENÊTRÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU PCF. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

<p>MAÎTRE D'OUVRAGE</p> <p>ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX</p> <p>SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800</p>	<p>MAÎTRES D'ŒUVRE</p> <p>Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner</p> <p>198, 60 GRANDS-OUICHESSE CHARLOTTE 1311 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50 FLANDRUCHE STRASSE 4 4301 COLONIE ALLEMAGNE TELEPHONE 0211625 880-0 TELECOPIE 0211625 880-0</p> <p>Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire</p> <p>63, PARC D'ACTIVITÉS CAPELEN 8086 CAPELEN LUXEMBOURG TELEPHONE 26 40 38 50</p>
--	--

CONSEIL COMMUNAL

DATE: / /

COMMISSION D'AMENAGEMENT

DATE: / /

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE: / /

MODIFICATIONS

#	DATE	INDIC	DESCRIPTION
1	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.03.21	ESA	MODIFICATION PAS NEGOTIÉE ZONE SPECIALE (M. COHEN)
3	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. 8209/0191 PNP-SE. IMPLANTÉ DU 28.03.19 ET DU MISER. REF. 86.489 DU 14.02.19.

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

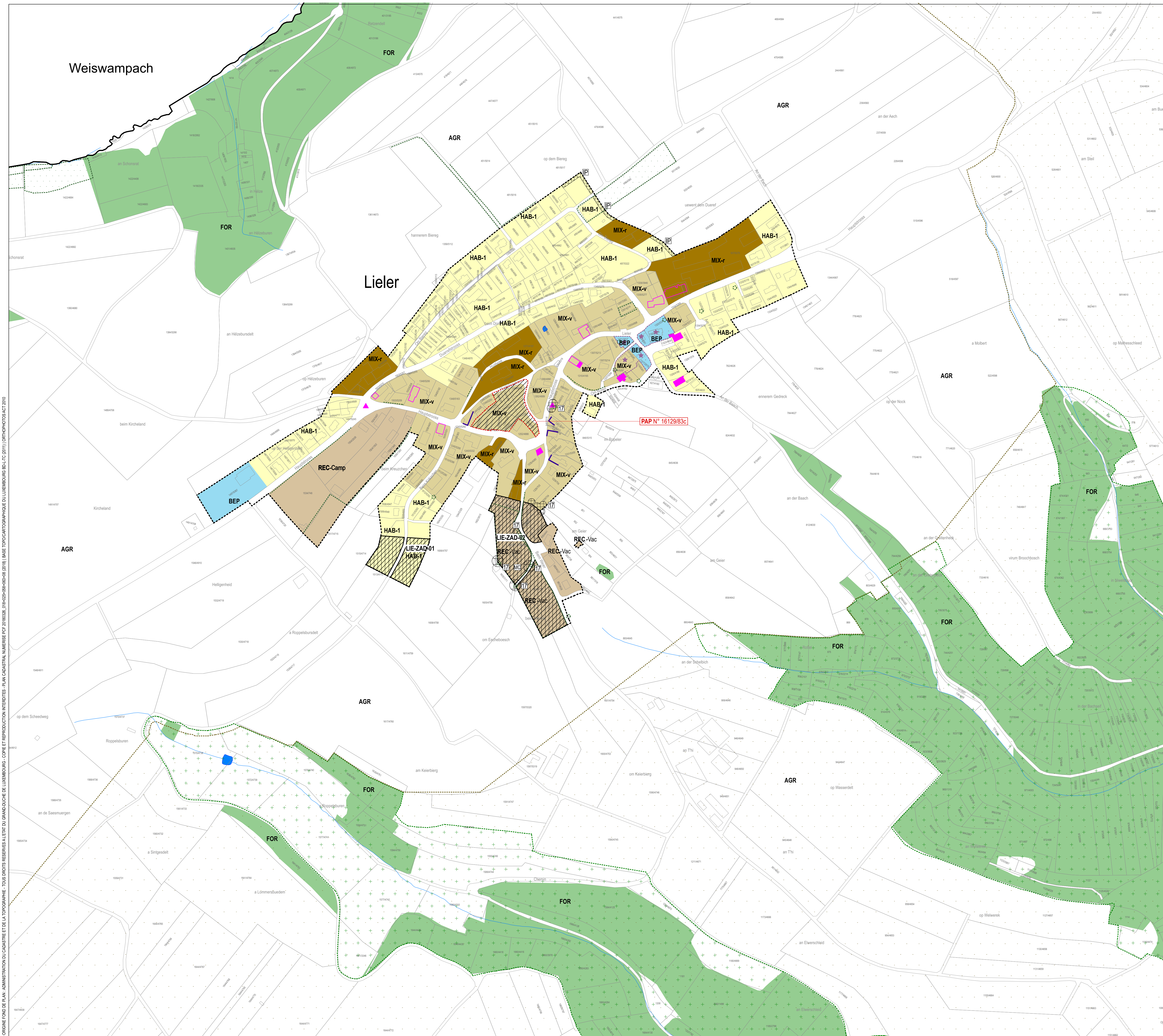
OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LIEU-DIT DE LAUSDORN

VERSION COORDONNEE

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
			FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 9	d

FORMAT 117,0 / 70,3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP zone d'activités économiques communale type 1	JAF zone de jardins familiaux
BEP zone d'activités économiques communale type 2	Zone verte
BEP zone d'activités économiques régionale	AGR zone agricole
Zone commerciale	FOR zone forestière
COM zone commerciale	PARC zone de parc public
Zones spéciales	VERD zone de verdure
ASSA zone spéciale-ASSA	
SYNP zone spéciale-SYNP	
RAIL zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acifondant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dûment approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé

Biotoques

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	max.	CUS	max.
LIÉ-ZAD-01	0,2	0,4	15
HAB-1	0,2	0,4	15
COS	0,2	CUS	0,4
CSS	0,3	DL	15
LIÉ-PAP 16129/83c	0,35	0,7	18
MIX-r	0,35	0,7	18
COS	0,35	CUS	0,7
CSS	0,75	DL	18

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

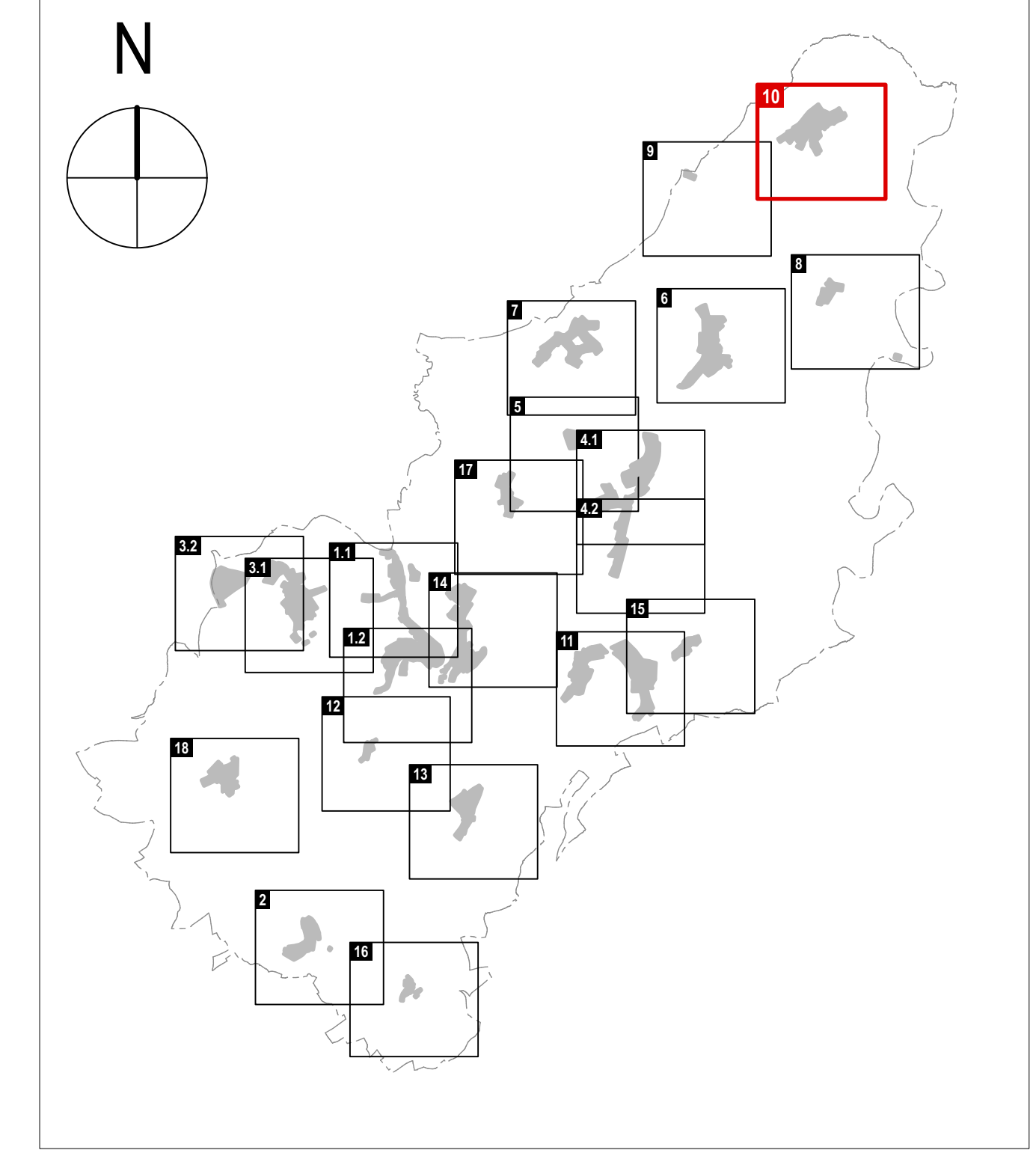
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RUVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISSES QU'À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT À PRENDRE À PARTIR DE LA LIGNE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCF ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU PCF. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVEAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVEAUX
 SCHLOSS CLERF 5701 CLERVEAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 80 GRANDS-OUICHESSE CHARLOTTE 1311 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 1 TELECOPIE 303 800 50
 FLANDRUCHE STRASSE 4 9301 COLONNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221625 880-0 TELECOPIE 0221625 880-0

Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire
 85, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 24 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	INDIC	DESCRIPTION
A	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
B	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
C	19.04.19	UP	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. SEC020219 PAF-SE. IMPOSÉES DU 28.03.19 ET DU MECED REF. 86.449 DU 14.02.19

PHASE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE
1 : 2 500

OBJET
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE LIELER

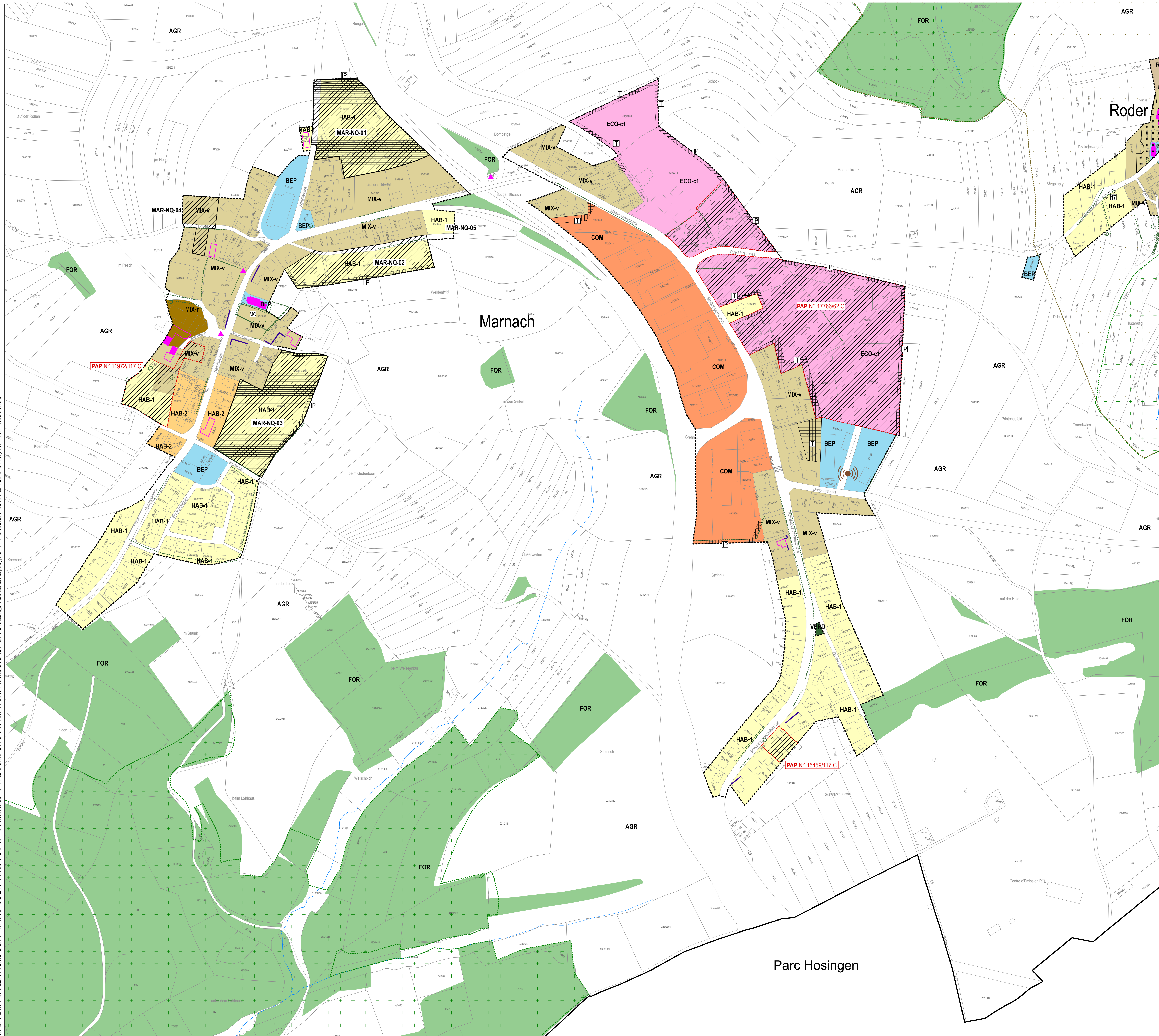
VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 0	d
CONTR.					
RESP.					

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GÉNÉRIQUE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 028+058+086 DU 2018 - BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.C.) (2011) ORTHOPHOTOS (2018)

© GÉNÉRIQUE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.C. 2011) ORTHOPHOTOS (ACT 2011)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2
- MIX-u zone mixte urbaine
- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-r zone mixte rurale
- REP Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r zone d'activités économiques régionale
- COM Zone commerciale
- SP-ASSA zone spéciale-ASSA
- SP-SYNP zone spéciale-SYNP
- GARE Zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sport et de loisir

- SP-CL zone de sport et de loisir - Camping
- SP-GOLF zone de sport et de loisir - Golf
- SP-JEUNESSE zone de sport et de loisir - Jeunesse
- SP-JEU zone de sport et de loisir - Jeux
- SP-SPORT zone de sport et de loisir - Sport
- SP-VACANCES zone de sport et de loisir - Vacances
- SP-ROBBSCHIEER zone de sport et de loisirs - Robbschier

Zones de jardins familiaux

- JAF Zone de jardins familiaux

Zone verte

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VEG zone de verdure

Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- garant d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier dument approuvé
- Plan d'aménagement particulier dument approuvé
- Plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotores

- Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
- Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Denomination du nouveau quartier	Zonage		max. (m ²)	max. (m ²)
	COS	CUS		
MAR-NQ-01	0.4	0.6	20	20
MAR-NQ-02	0.4	0.6	25	25
MAR-NQ-03	0.4	0.6	20	20
MAR-NQ-04	0.4	0.6	20	20
MAR-NQ-05	0.4	0.6	16	16
MAR PAP 1197/2117 C	0.4	0.7	26	26
MAR PAP 17766/62 C	0.65	1.2	26	26
MAR PAP 15459/117 C	0.3	0.8	26	26

* 1 logement de service par parcelle

FOND DE PLAN

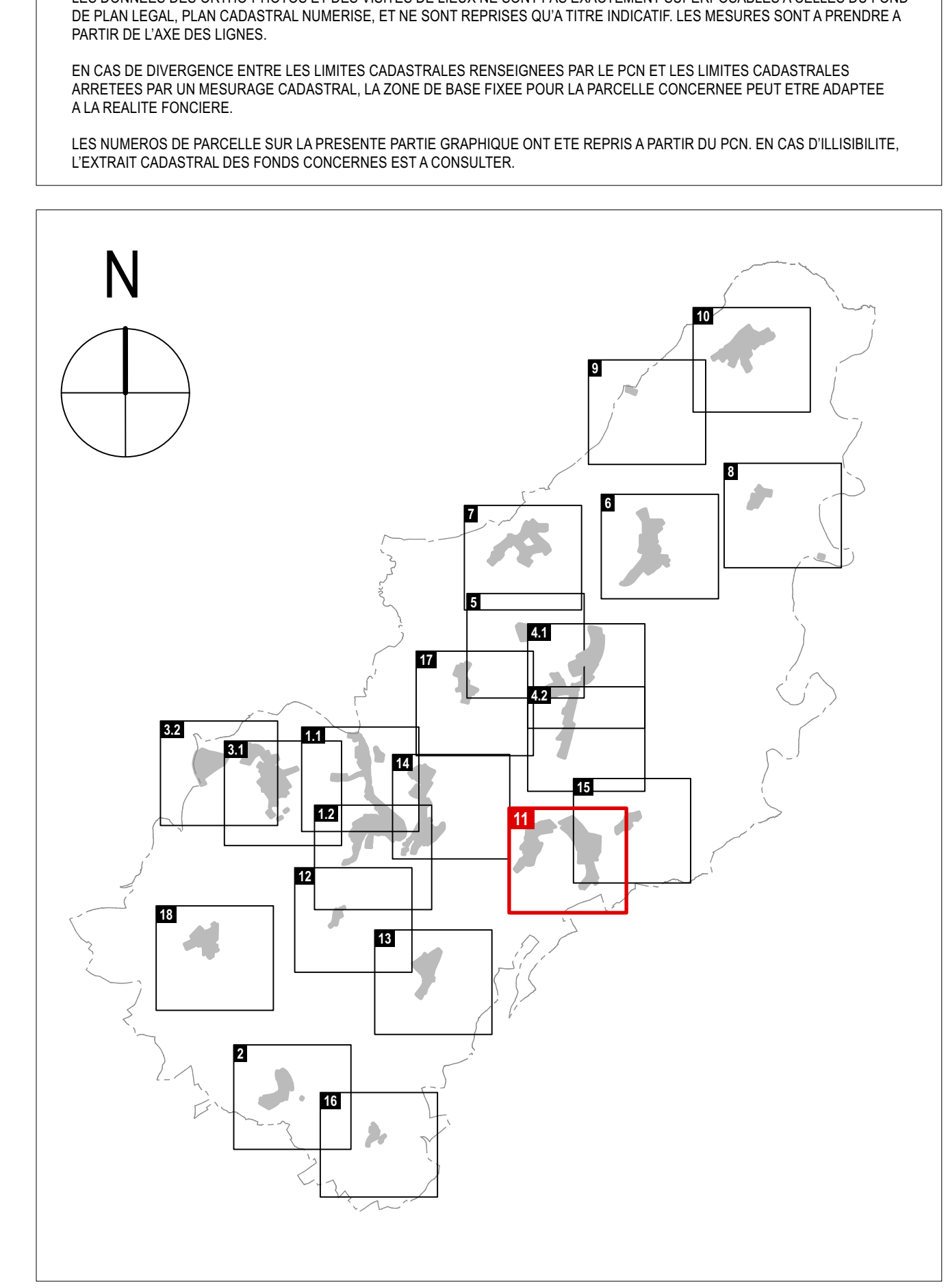
PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSIEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 8701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 80 GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE 1311 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 30 800 - 1 TELECOPIE 30 800 - 50
 FLANDRICH STRASSE 4 9301 COLONNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 021 925 884-0 TELECOPIE 021 925 888-0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 65, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 24 40 30 50

CONSEIL COMMUNAL

DATE: SIGNATURE

COMMISSION D'AMENAGEMENT

DATE: SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DATE: SIGNATURE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE: SIGNATURE

MODIFICATIONS

#	DATE	EA	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.03.21	EA	ADAPTATIONS PAS NEGOTIABLES ZONE SPECIALE (M. COHEN)
3	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.04.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA RE: REGISTRATION PAP-SE, IMBRIQUE DU 28.03.19 ET DU MISER REF. 66.489 DU 14.02.19

INDICE

PHASE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL			

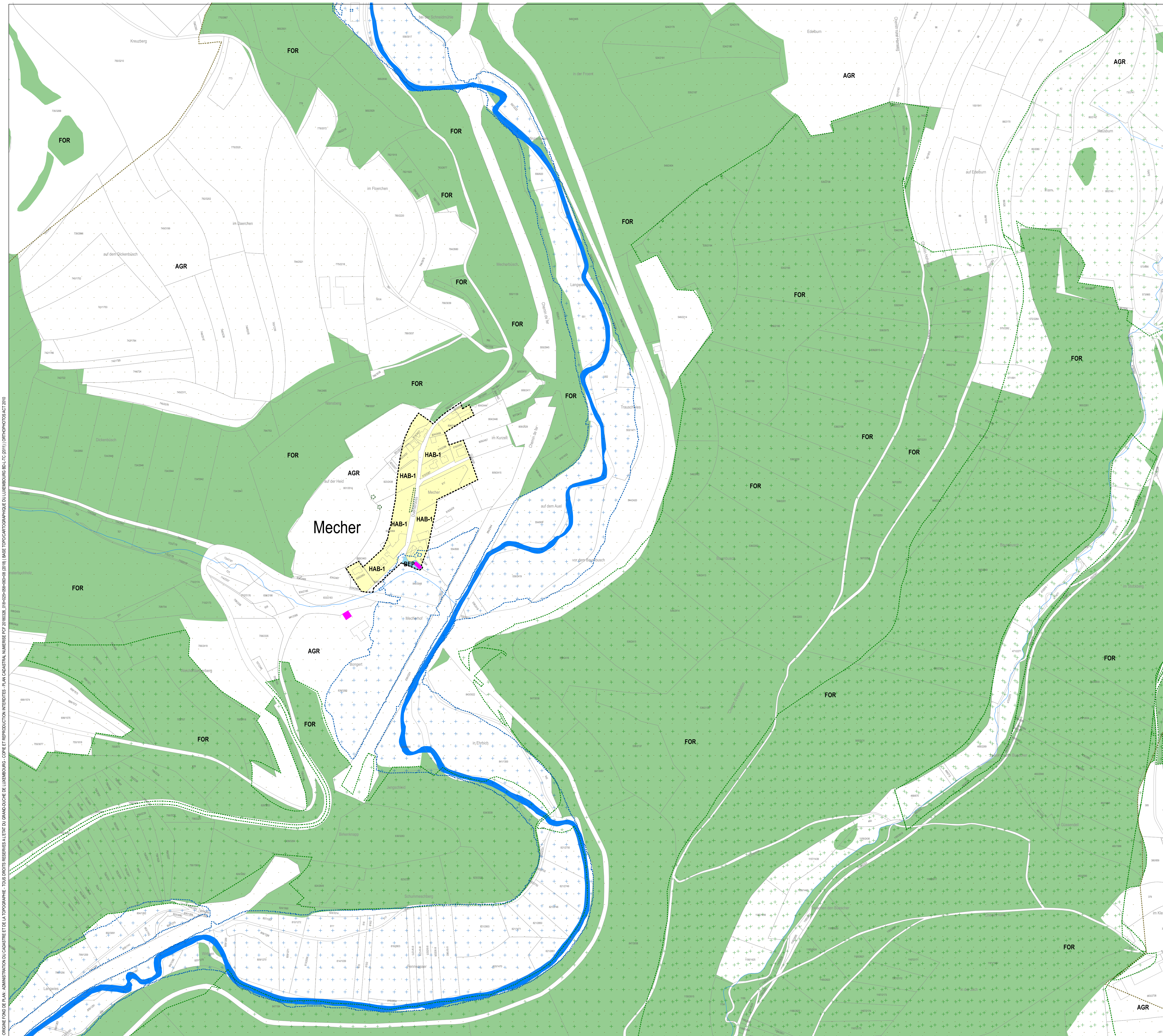
ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

VERSION COORDONNEE LOCALITE DE MARNACH

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PHI ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 1	d
RESP.					

FORMAT 117.0 / 70.3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	zone verte
zone d'activités économiques communale type 1	zone agricole
zone d'activités économiques communale type 2	zone forestière
zone d'activités économiques régionale	zone de parc public
Zone commerciale	zone de verdure
zone spéciale-ASSA	----- Délimitation de la zone verte
zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"
zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
zone de servitude "urbanisation" - Tampon
zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
secteur protégé de type "environnement construit"
construction à conserver
petit patrimoine à conserver
alignement d'une construction existante à préserver
gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

à l'aménagement du territoire
station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
à la protection de la nature et des ressources naturelles
à la protection des sites et monuments nationaux
à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotopes

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.
			(m ²)

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+058+086 DU 2018)

BATIMENT EXISTANT

LIMITE PARCELLAIRE

LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

TOPONYME

N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)

BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)

RUE (ORTHOPHOTOS)

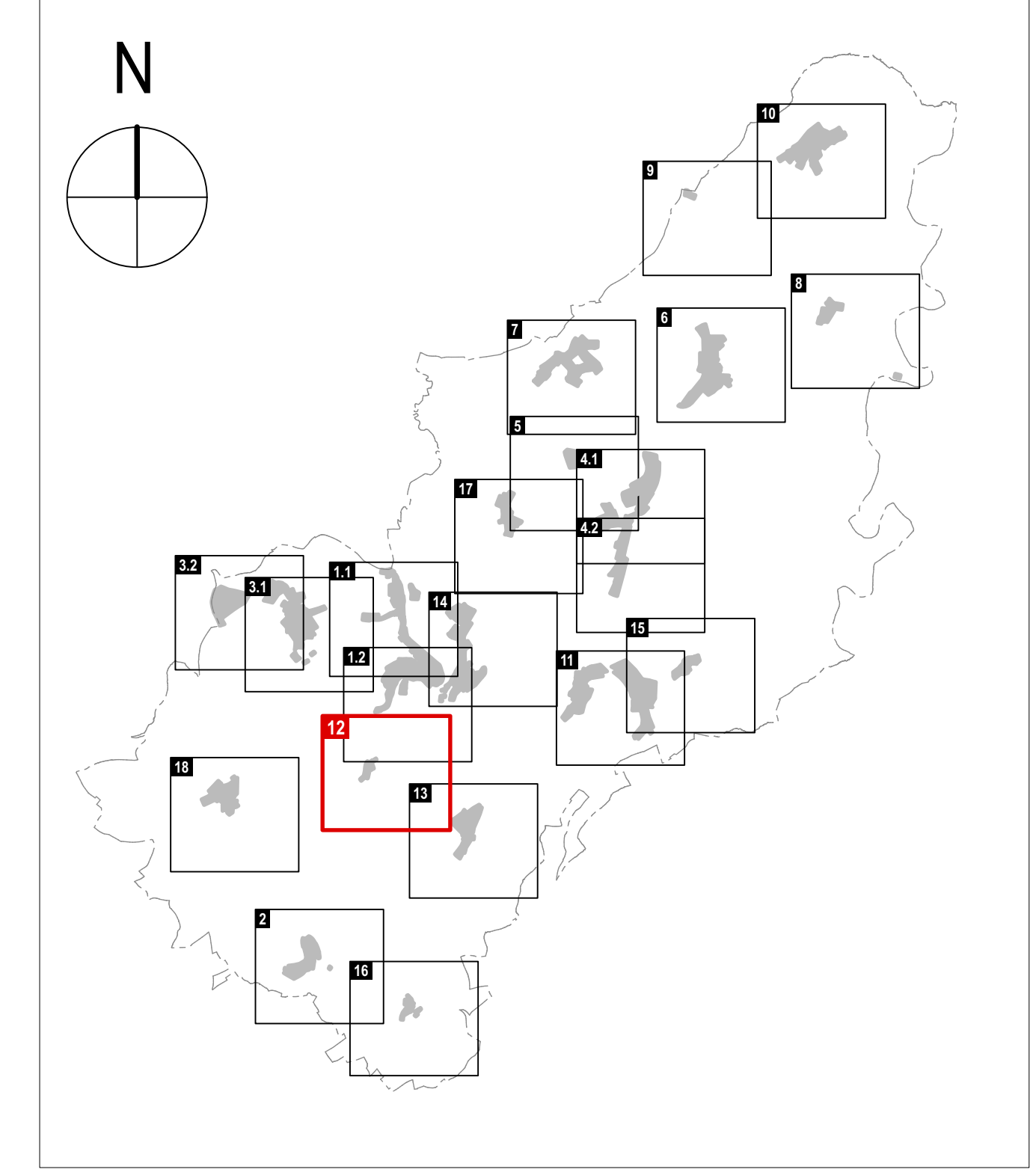
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)

RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSEES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MEURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

SCHLOSS CLERF 8701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPE 27 800 - 800

MAITRES D'OEUVRE

Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

198, 80 GRANDS-BOUCHES CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPE 303 800 - 50
FLANDRICH STRASSE 4 9309 COLONIE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221625 880-0 TELECOPE 0221625 880-50

Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire

65, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	EA	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
C	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
D	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
B	19.08.19	UV	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA REF. REGIOPOLIS PNP SE. IMPLANTÉ DU 28.03.19 ET DU MECER. REF. 66.48 DU 14.02.19

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE 1 : 2 500

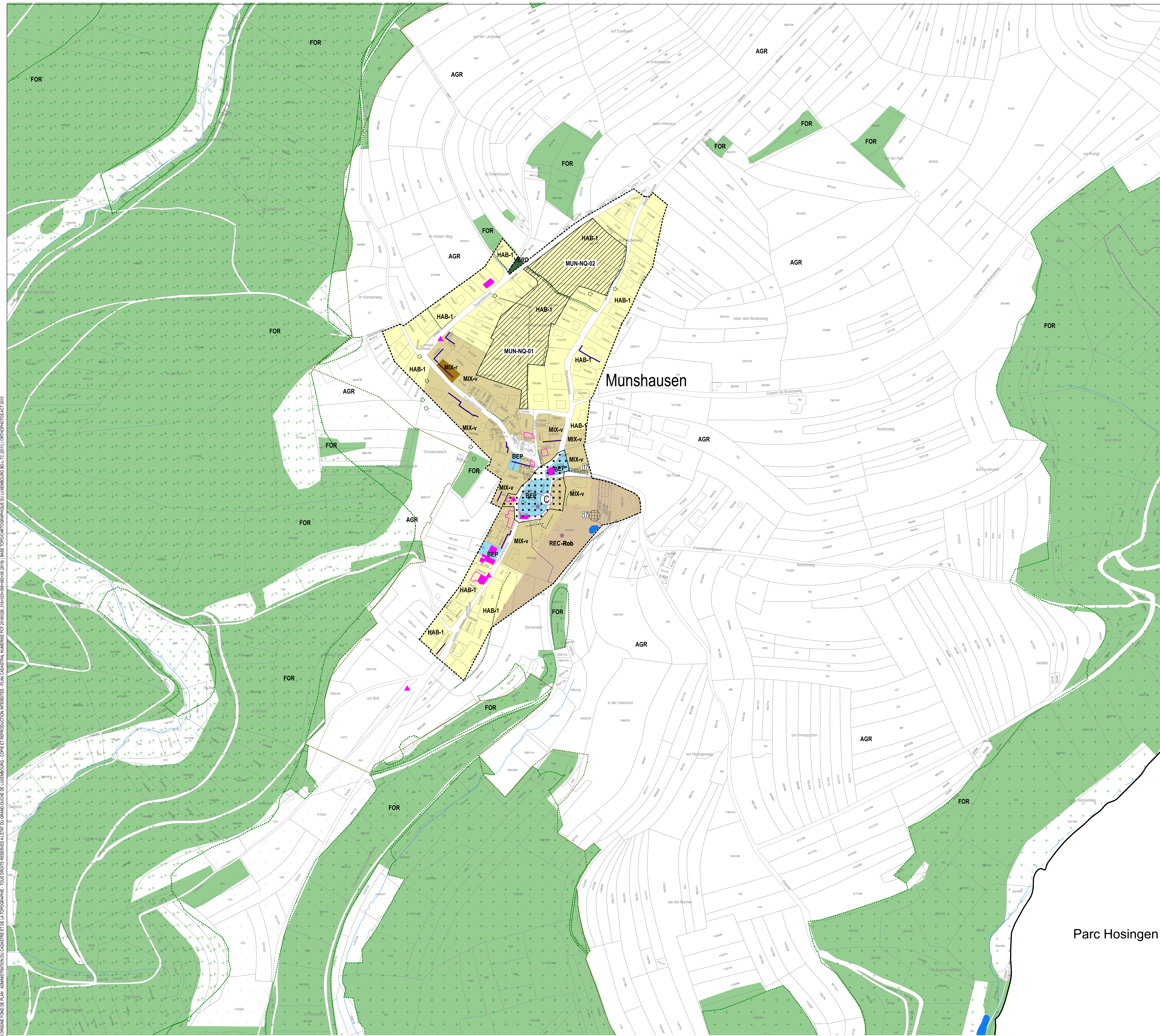
OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE MECHER

DESS.	PH / ESA	DATE	30.11.2020	N° PROJET	2043	N° PLAN	M - 0 2 - 1 2	INDEXE	d
CONTR.									
RESP.									

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GEORGES FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 026+058+086 DU 2018 - BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T.C. 2011) - ORTHOPHOTOS (ACT 2011)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
 - MIX-u zone mixte urbaine
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-r zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics**
 - BEP zone d'activités économiques communale type 1
 - BEP zone d'activités économiques communale type 2
 - BEP zone d'activités économiques régionale
- Zone commerciale**
 - COM zone commerciale
- Zones spéciales**
 - SP-A zone spéciale-ASSA
 - SP-S zone spéciale-SYNP
- Zone de gares ferroviaires et routières**
 - GARE zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sport et de loisir

- SS-C zone de sport et de loisir - Camping
- SS-G zone de sport et de loisir - Golf
- SS-J zone de sport et de loisir - Jeunesse
- SS-L zone de sport et de loisir - Jeux
- SS-S zone de sport et de loisir - Sport
- SS-V zone de sport et de loisir - Vacances
- SS-R zone de sport et de loisirs - Robbesscheier

Zone de jardins familiaux

- JAF zone de jardins familiaux

Zone verte

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VERD zone de verdure

----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non adiffandi
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
 - construction à conserver
 - petit patrimoine à conserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
 - station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier dument approuvé
- Plan d'aménagement particulier dument approuvé
- Plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotopes

- Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
- Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier			
Zonage			
COS	max.	CUS	max.
			(m ²)
CSS	max.	DL	max.
			(m ²)

MUN-NQ-01			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,6
CSS	0,6	DL	20

MUN-NQ-02			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,6
CSS	0,6	DL	20

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

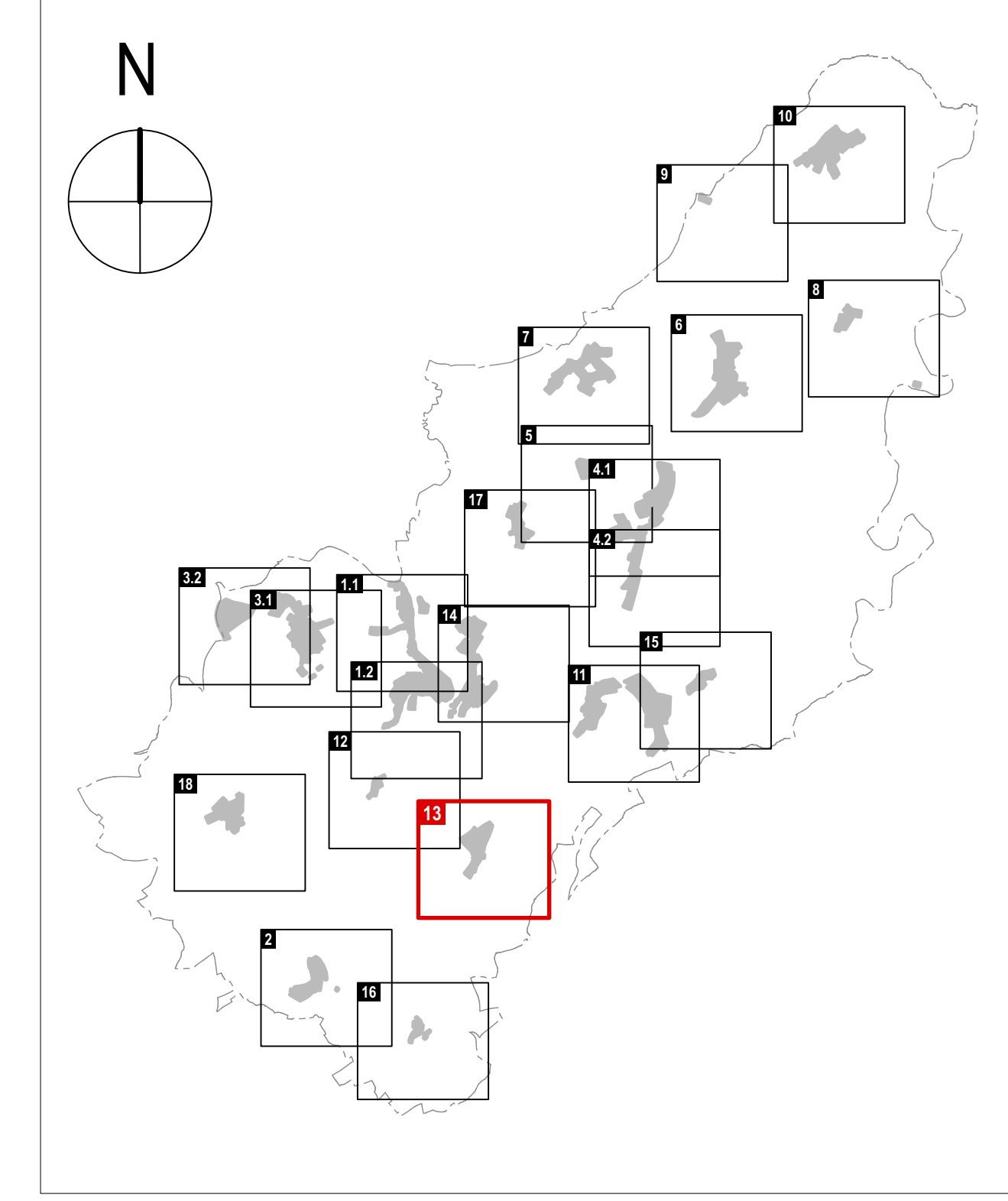
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT À PRENDRE À PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCF ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCF. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 8701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MATRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 80 GRANDS-BOIS CHARLOTTE 1311 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50
 FLANDRICH STRASSE 4 4031 COLONIE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221 925 880-0 TELECOPIE 0221 925 880-50

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 45, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 50

DATE: SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EA	ADAPTATIONS PAYSAGE ET ZONE SPECIALE MB (COS)
c	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
d	19.04.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA REF. SECURITE/PP-SE. MESURES DU 28.03.19 ET DU MESUR. REF. 86.449 DU 14.02.19

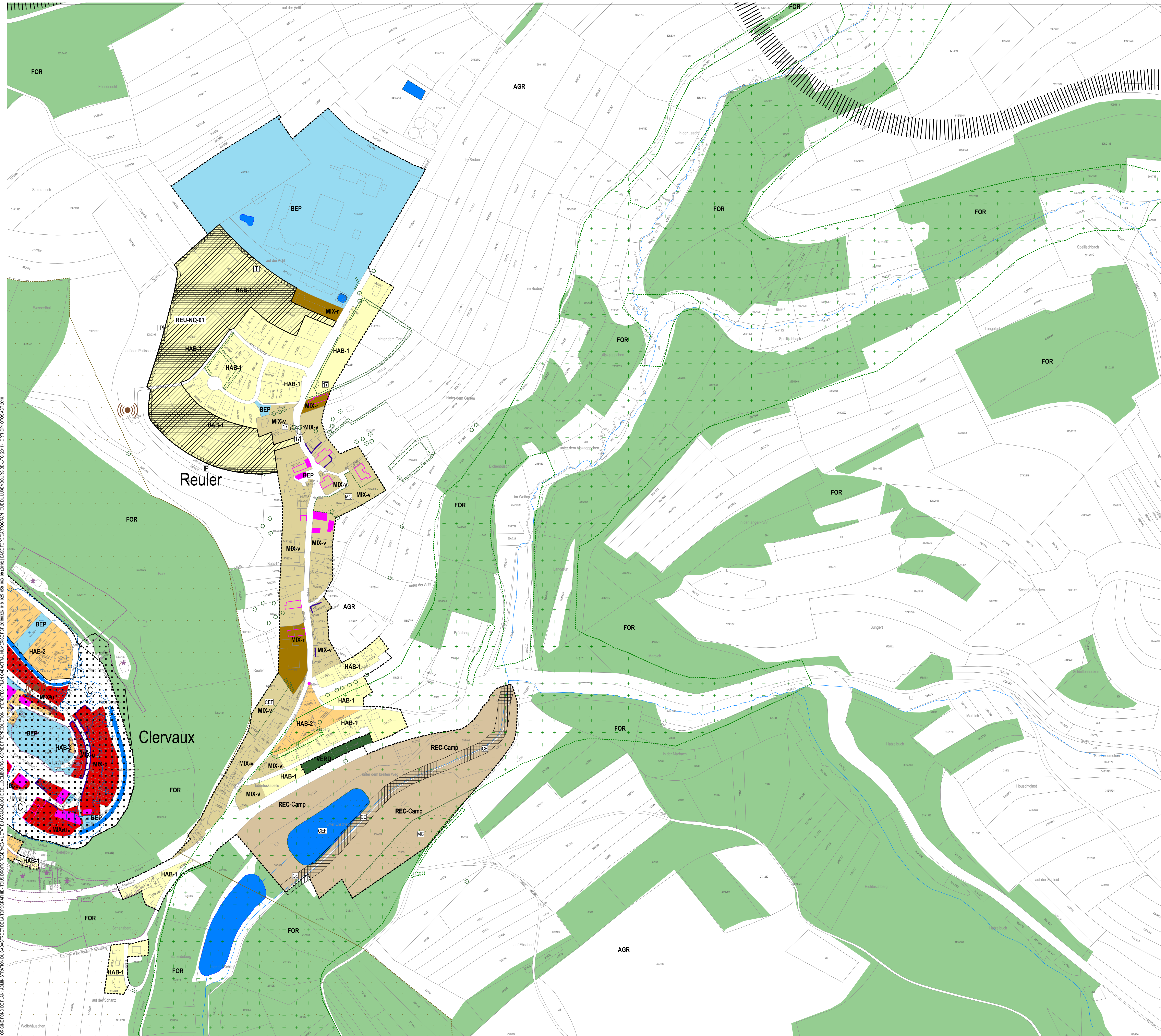
PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE MUNSHAUSEN

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
			PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 3	d

© GÉNÉRIQUE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS EN LIEU DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ PCF 026+058+086 DU 2018 - BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T.C.) (2011) - ORTHOPHOTOS (ACT 2018)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP	JAF
Zones d'activités	Zone verte
zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	zone de verdure
zone spéciale-ASSA	
zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE	----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'ément approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'ément approuvé

Biotope

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max.	(m ²)
0,4	0,6		
0,6	DL	max.	(m ²)

RELIQUAT		Zonage	
COS	CUS	max.	(m ²)
0,4	0,6		
0,6	DL	20	

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

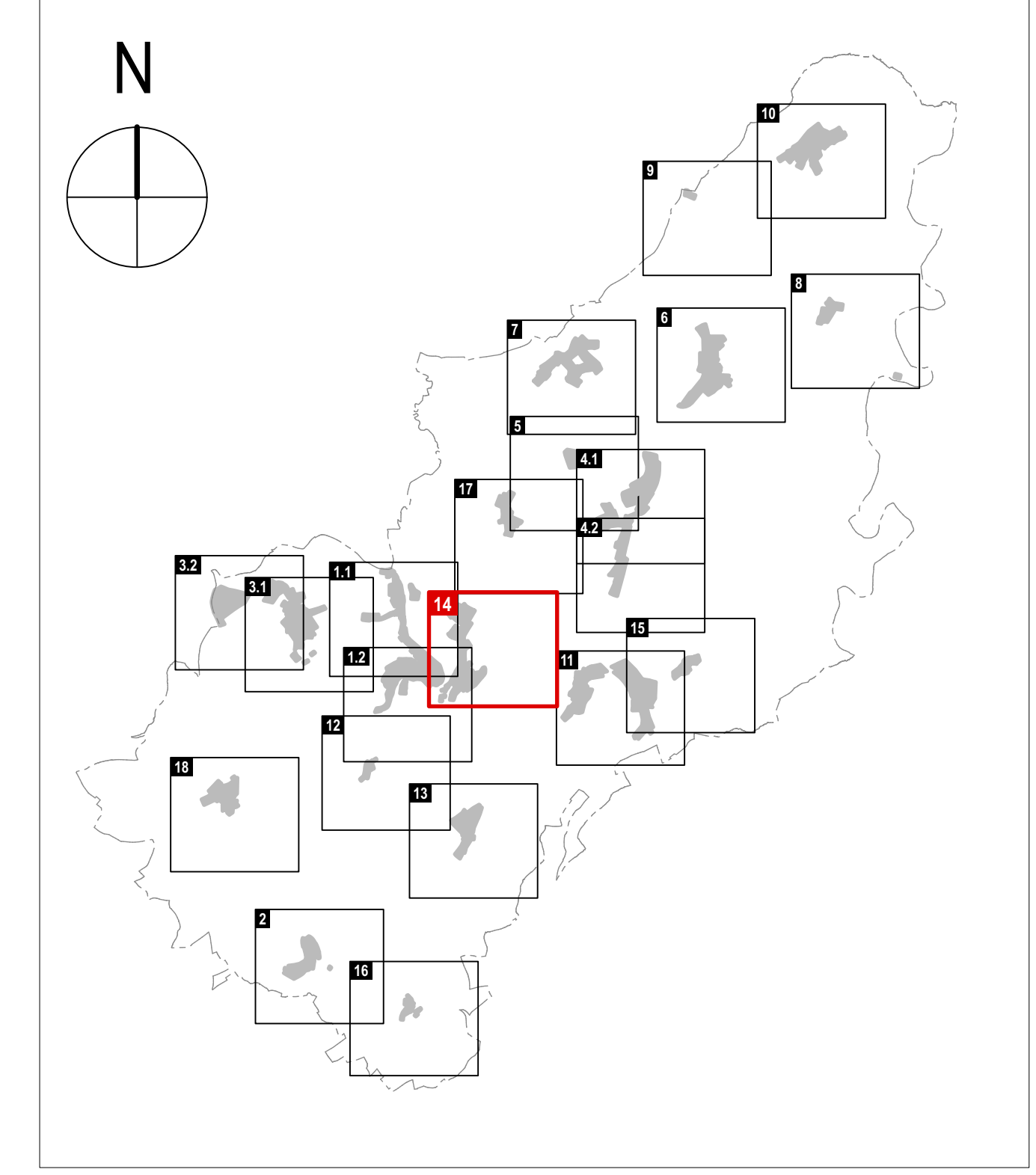
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 8701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

198, 80 GRANDS-BOUCHES CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 53
FLANDRICH STRASSE 4 9309 COLONNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221625 880-0 TELECOPIE 0221625 880-0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
65, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8088 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 24 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	DESIGNATION	DESCRIPTION
1	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.03.21	ESA	MODIFICATIONS PAYSAGIQUES ZONE SPECIALE (MPC)
3	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ETAVIS DE LA CA REF. REG1001019 PNP SE. IMPLANTÉ DU 28.03.19 ET DU MESUR. REF. 86.489 DU 14.02.19

INDICE DATE NOM DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE 1 : 2 500

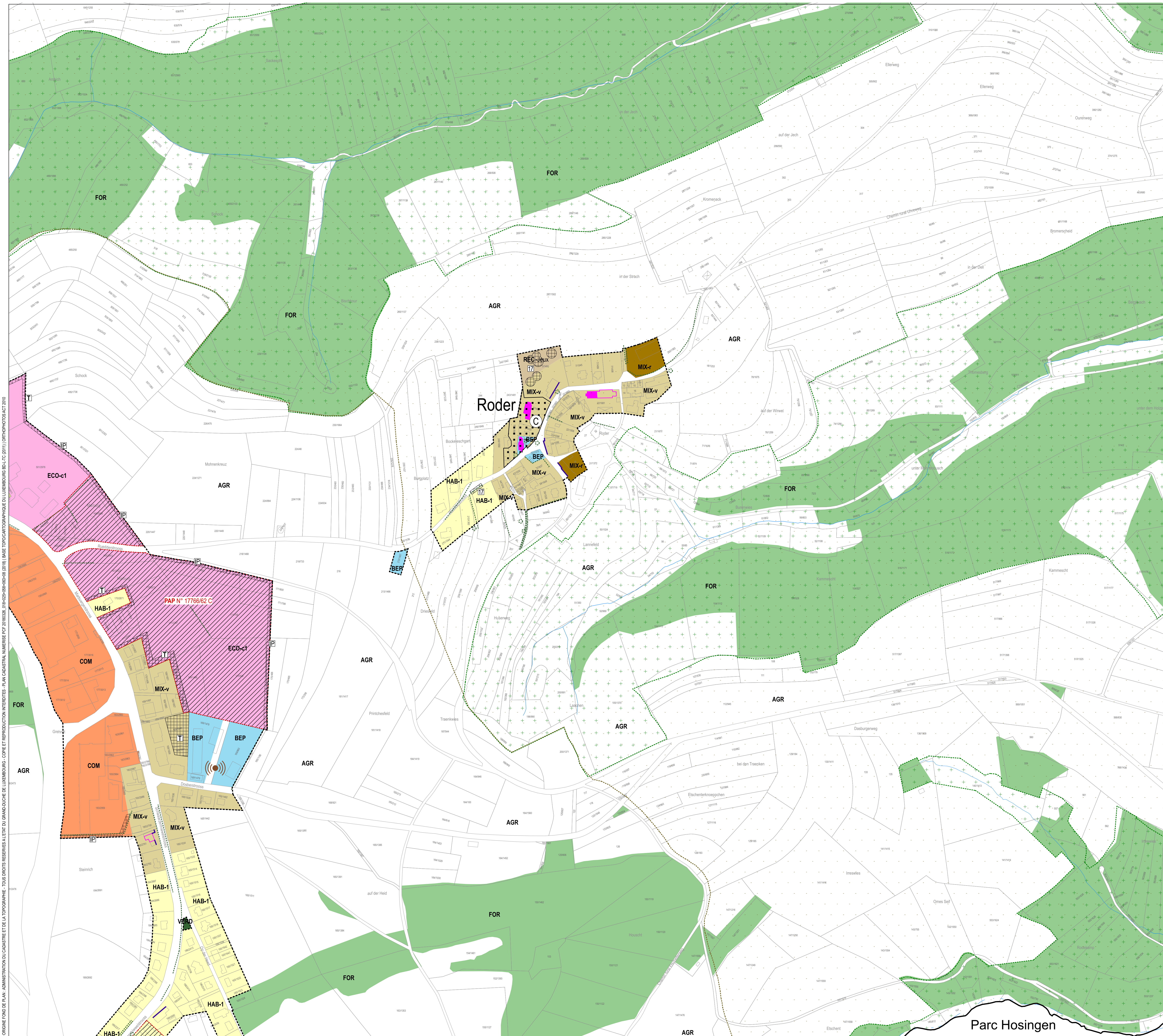
OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE REULER

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 4	d
RESP.					

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© ORIGINE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE. TOUS DROITS RESERVES. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES. PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018). BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (BLT/TC 2011). ORTHOPHOTOS ACT 2019.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
zone d'activités économiques communale type 1	zone agricole
zone d'activités économiques communale type 2	zone forestière
zone d'activités économiques régionale	zone de parc public
Zone commerciale	zone de verdure
zone spéciale-ASSA	
zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différé
	Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"	
	zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
	zone de servitude "urbanisation" - tampon
	zone de servitude "urbanisation" - non adiffand
	zone de servitude "urbanisation" - cours d'eau
	zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"	
	couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
	secteur protégé de type "environnement construit"
	construction à conserver
	petit patrimoine à conserver
	alignement d'une construction existante à préserver
	gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

	à l'aménagement du territoire
	station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	à la protection des sites et monuments nationaux
	à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'arrêt approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'arrêt en cours

Biotopes

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.
			(m ²)

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	TOPONYME
	N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

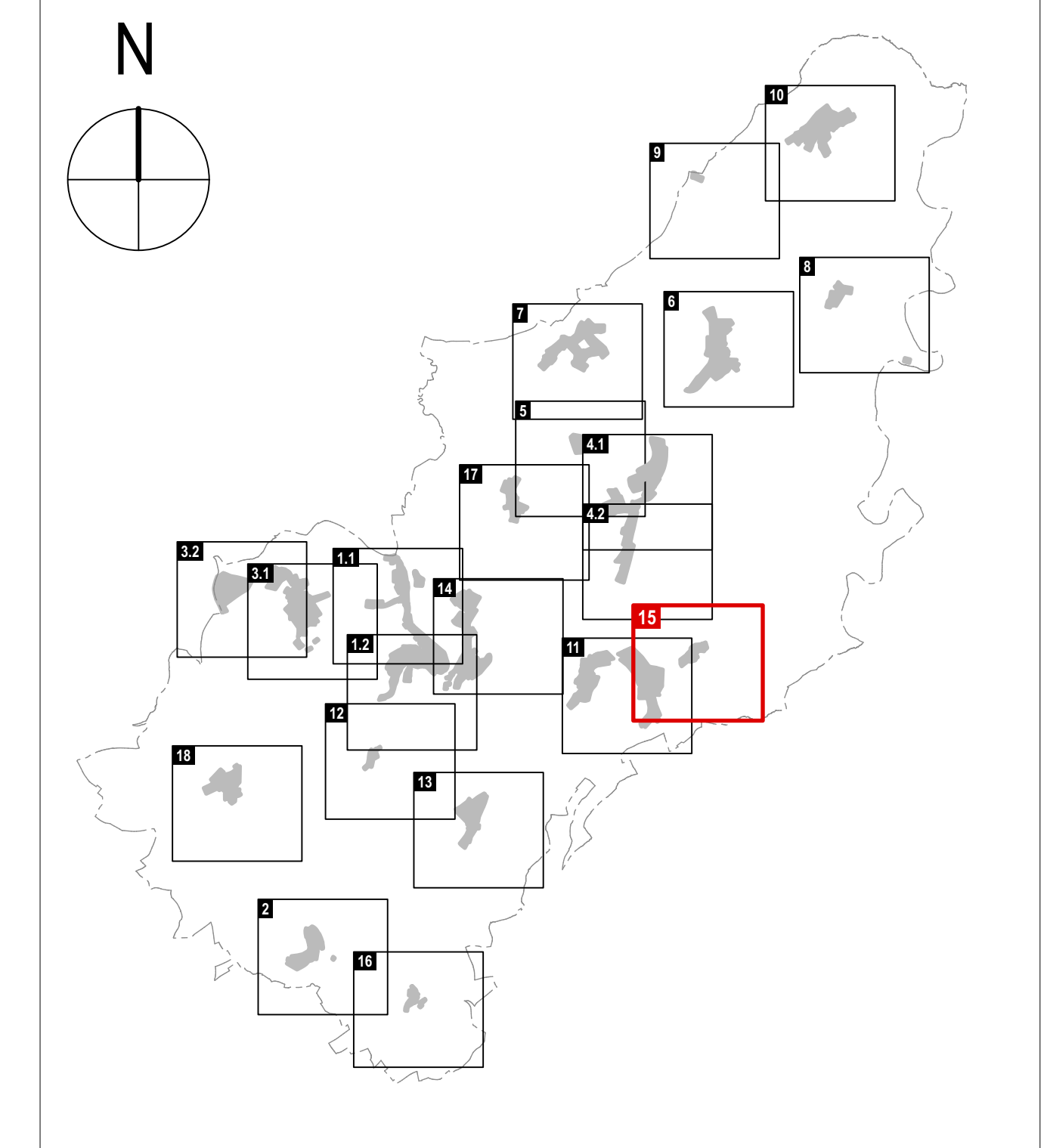
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 8701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MATRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 80 GRANDS-BOUCHES CHARLOTTE 1311 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 1 TELECOPIE 303 800 50
 FLANDRISCH STRASSE 4 9301 COLOGNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221 925 880-0 TELECOPIE 0221 925 880-50

Zilman s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 65, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
1	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.03.21	EA	MODIFICATIONS PDS (REGULATIONS ZONE SPECIALE (M) (M))
3	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. REG020191 PDP SE. IMPLANTÉ DU 28.03.19 ET DU MISCED. REF. 86.489 DU 14.02.19

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

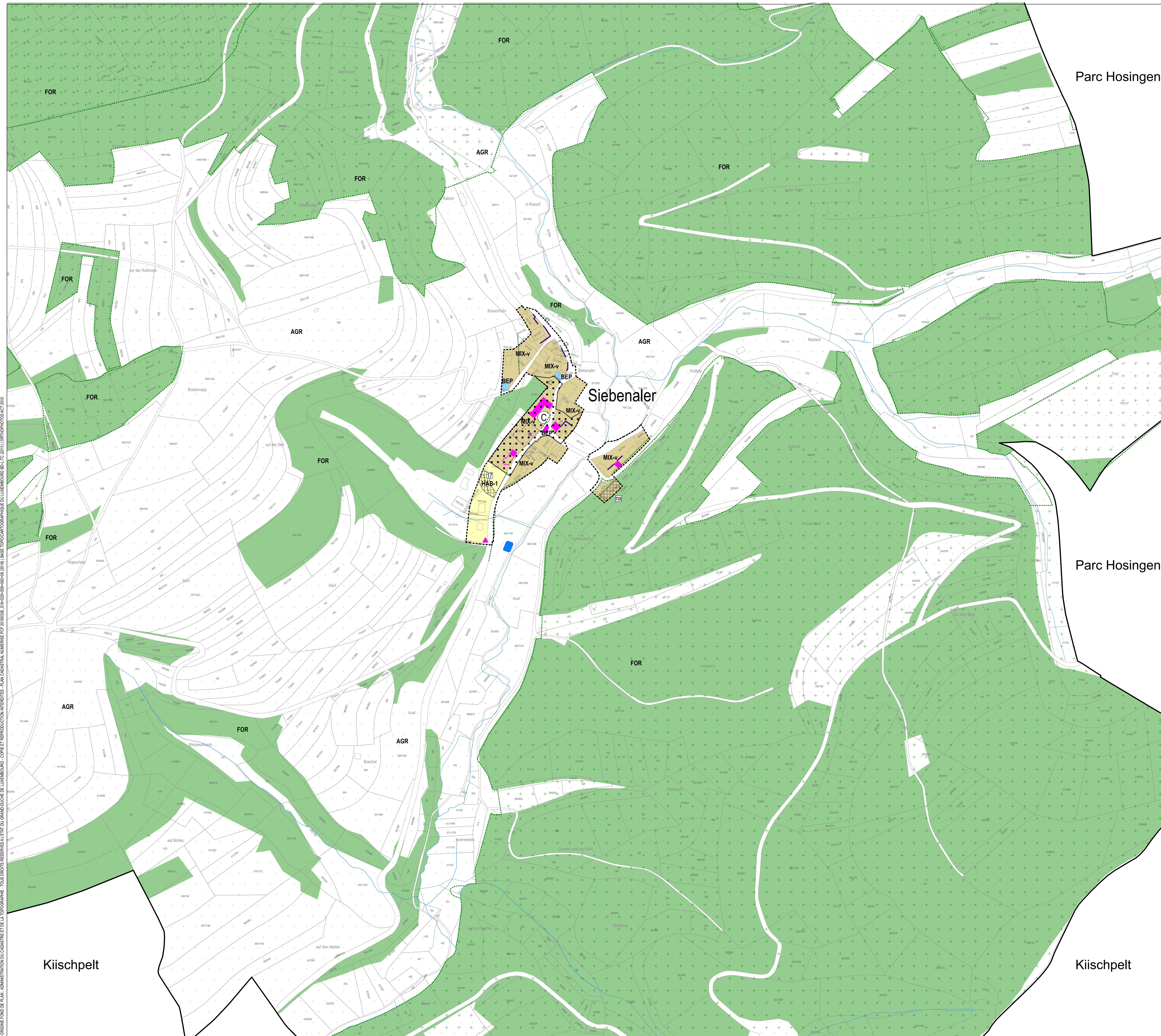
ECHELLE 1 : 2 500

OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE RODER

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
			FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 5	d

© ORIGINE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 028+058+086 (2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.C. 2011) ORTHOPHOTOS (ACT 2019)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP Zone d'activités	JAF
zone d'activités économiques communale type 1	Zone verte
zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
Zone commerciale	PARC zone de parc public
zone spéciale-ASSA	zone de verdure
zone spéciale-SYNP	----- Délimitation de la zone verte
Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotopes

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

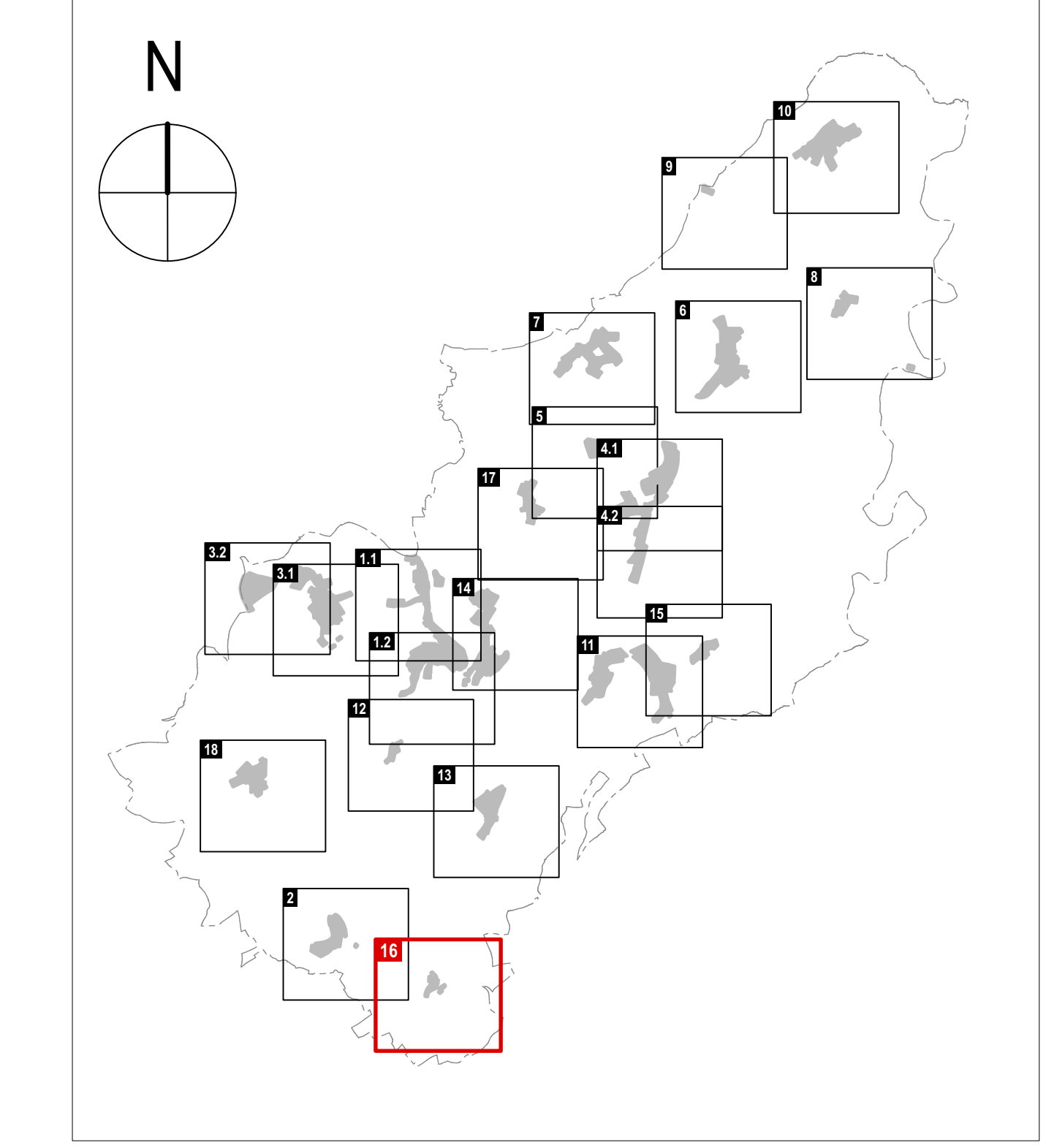
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIEUX.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPE 27 800 - 800

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

198, 60 GRANDS-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 800 1 TELECOPE 303 800 50
FLANDRICH STRASSE 4 4901 COLOGNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221625 880-0 TELECOPE 0221625 880-0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire

65, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 24 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.03.21	ESA	MODIFICATIONS PAYSAGE/ECOLOGIE ZONE SPECIALE (M.P. 048)
3	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. REG/02019 P.M.P. SE. IMBRIQUE DU 28.03.19 ET DU MISCED REF. 86.489 DU 14.02.19

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE SIEBENALER

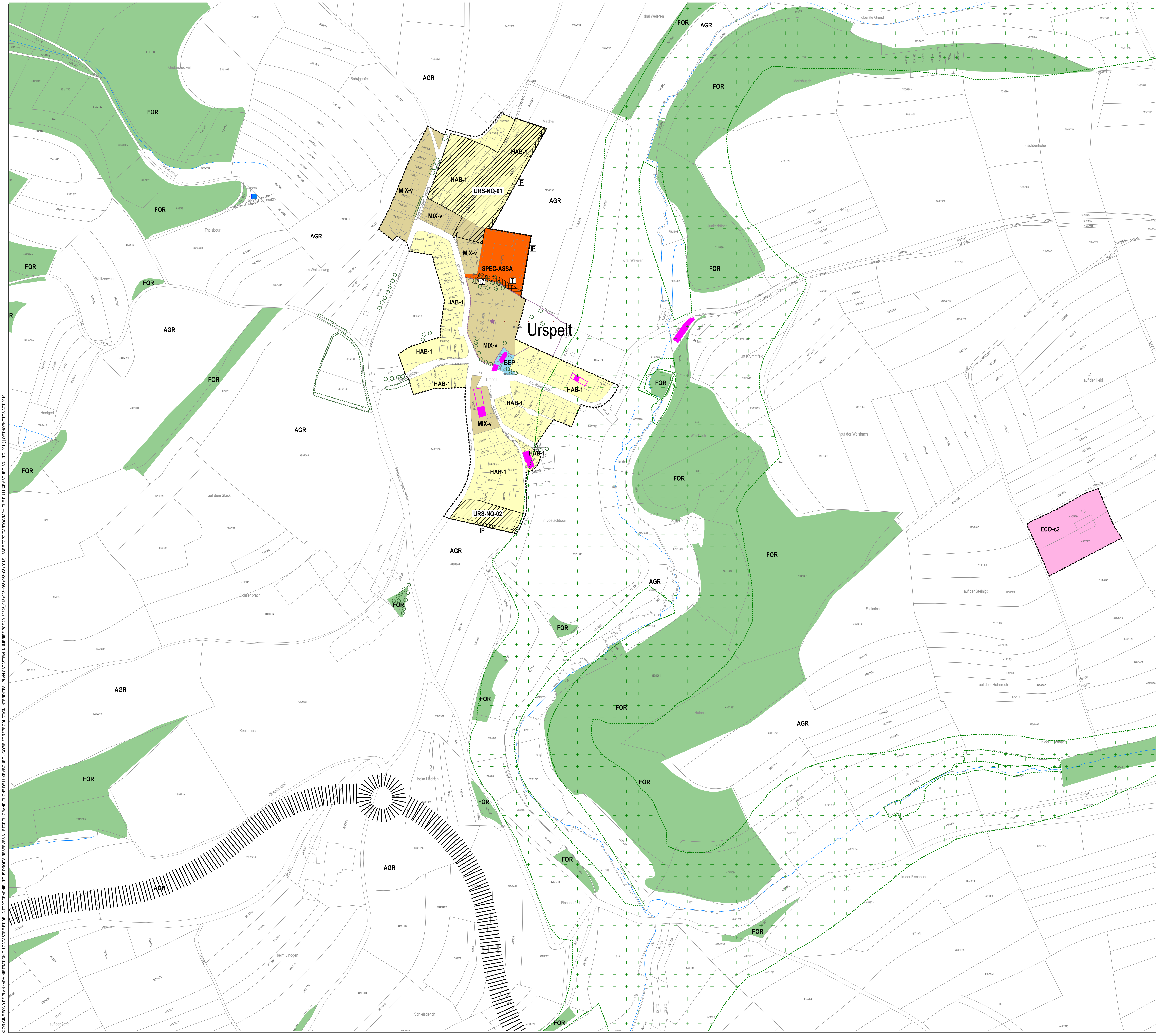
VERSION COORDONNEE

DESS.	PHI ESA	DATE	30.11.2020	N° PROJET	2043	N° PLAN	M - 0 2 - 1 6	INDICE	d
CONTR.									
RESP.									

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© ORIGINE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 028+058+086 DU 2018 - BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T.C. 2011) ORTHOPHOTOS (ACT 2011)

© GÉNÉRIQUE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.C. 2011) ORTHOPHOTOS (ACT 2011)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP zone d'activités	ZAR zone de jardins familiaux
zone d'activités économiques communale type 1	Zone verte
zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
Zone commerciale	PMR zone de parc public
zone spéciale-ASSA	VRV zone de verdure
zone spéciale-SYNP	----- Délimitation de la zone verte
Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acifondant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"

- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- garant d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max.	(m ²)
0,4	0,6		
0,6	20		

URS-NQ-01		URS-NQ-02	
HAB-1 & MIX-v		HAB-1	
COS	CUS	max.	(m ²)
0,4	0,6		
0,6	20		

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

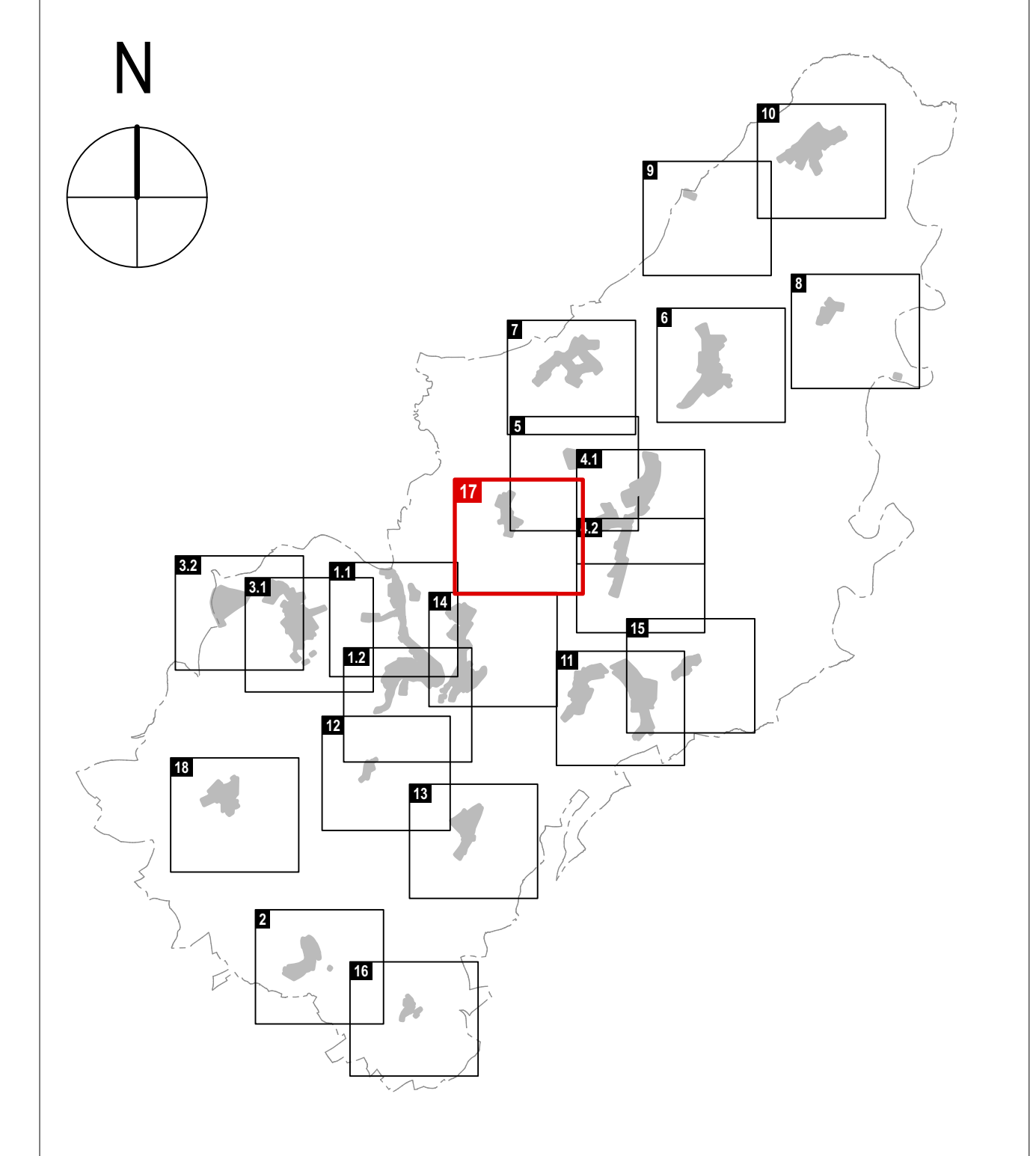
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RUVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 60 GRANDS-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50
 FLANBURGER STRASSE 4 9309 COLONNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221 925 880-0 TELECOPIE 0221 925 880-0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 65, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8086 CAPELLEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 24 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
C	10.03.21	EA3	MODIFICATIONS PDS RECUPERATION ZONE SPEC-ASSA (M. COHEN)
D	21.04.21	EA4	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
B	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. REG0002019 PDP-SE. IMBRIQUE DU 28.03.19 ET DU MECED. REF. 66.449 DU 14.02.19

INDICE

PHASE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL			

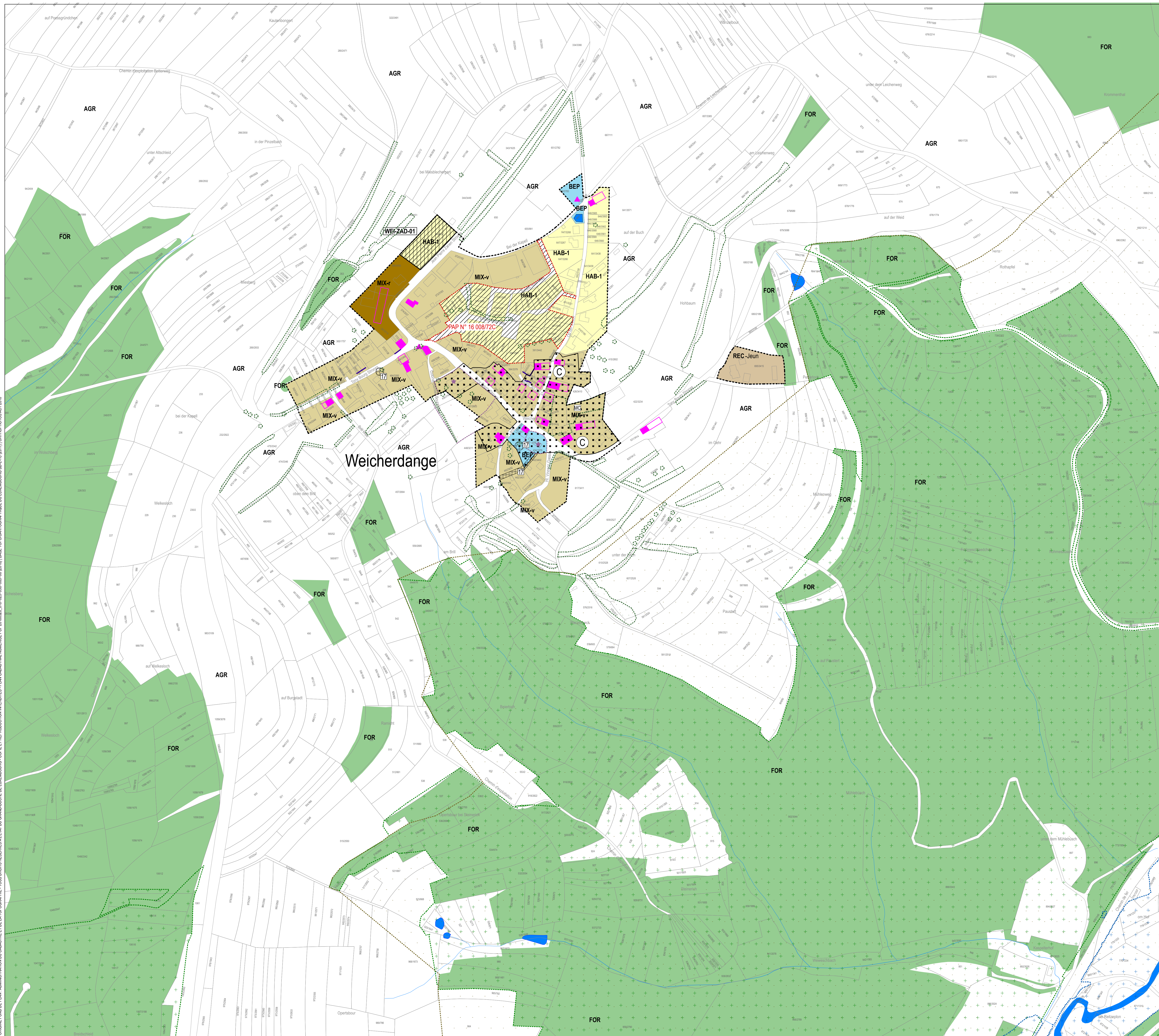
ECHELLE
1 : 2 500

OBJET
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE D'URSPELT

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 7	d
RESP.					FORMAT 117.0 / 70.3 CM

© GÉNÉRAL FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉCHÉLON DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ N° 2180202_014252050400-04 (2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T.C.) (2011) ORTHOPHOTOS (ACT 2018)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zones de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP zone de bâtiments et équipements publics	JAF zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
COA-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
COA-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
COA-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	VER zone de verdure
COM zone commerciale	
Zones spéciales	
SP-ASSA zone spéciale-ASSA	
SP-SYNP zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- garant d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotores

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	max.	CUS	max.
WEI-ZAD-01			
HAB-1			
COS	0,2	CUS	0,4
CSS	0,3	DL	15
WEI-RAP 100087ZC			
HAB-1			
COS	0,3	CUS	0,7
CSS	0,7	DL	13

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+008+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

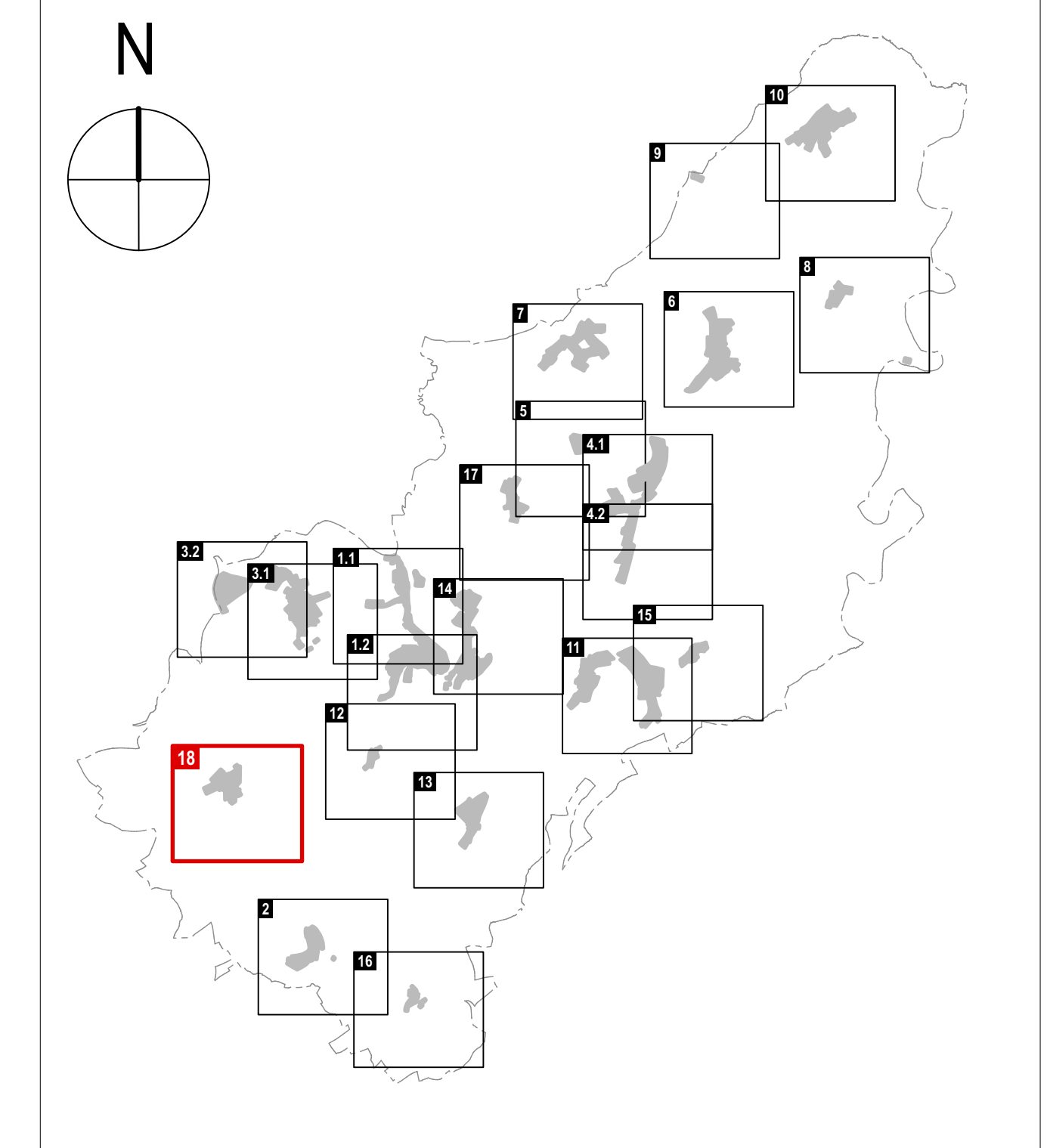
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSIEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MEURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRES A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRES D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MAITRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
198, 80 GRANDS-BOUCHES CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 868 1 TELECOPIE 303 868 59
FLANDRISCH STRASSE 4 4031 COLOGNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221925 884-0 TELECOPIE 0221925 880-0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
65, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8086 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	INDICE	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
c	19.08.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA REF. REG/02019 PNP-SE. IMPLANTÉ DU 28.03.19 ET DU MISER. REF. 86.449 DU 14.02.19.

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE WEICHERDANGE

VERSION COORDONNEE

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
PH	ESA			30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 8	d

FORMAT: 117,0 / 70,3 CM